La Place des Arts se transforme...

Rapport annuel 2008-2009

Place des Arts
Québec

Mission La Société de la Place des Arts de Montréal occupe une place primordiale sur la scène québécoise et montréalaise. Elle est non seulement aux premières loges du développement des arts de la scène d'ici et de l'ouverture du Québec à la réalité artistique mondiale, mais elle en est un des principaux acteurs. Depuis plus de quatre décennies, son parcours est éloquent, riche en événements et découvertes. → Organisme public au service de tous les Québécois, la Société est vouée à la diffusion des arts de la scène. Elle administre cinq salles de spectacles à Montréal ainsi que l'Amphithéâtre de Lanaudière. Lieu de résidence d'organismes artistiques majeurs, elle favorise l'accessibilité aux diverses formes d'arts de la scène et fait la promotion de la vie artistique et culturelle du Québec. → Pour la réalisation de sa mission, la Société accueille, produit ou coproduit des œuvres artistiques du Québec et de l'étranger, organise des activités visant la sensibilisation et l'accroissement du public, offre des services particuliers et des équipements techniques spécialisés aux organismes artistiques et aux producteurs et, enfin, conclut des ententes de diffusion avec divers partenaires. → Grâce à une présence active dans le milieu artistique et en faisant preuve d'une grande sensibilité à l'égard des besoins et attentes du public et des producteurs de spectacles, la Place des Arts constitue un véritable carrefour de la vie culturelle montréalaise et québécoise.

Message du président 02
Conseil d'administration et direction de la Place des Arts 03
Bilan des activités 06
Statistiques 10
Développement durable 12
Calendrier des activités 15
Renseignements relatifs à la gouvernance 22
Résultats financiers 30
États financiers 32
Compagnies résidantes, producteurs, commanditaires et annonceurs 48

Lettre à la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine

Société de la Place des Arts de Montréal

Montréal, le 18 décembre 2009

Madame Christine St-Pierre
Ministre de la Culture, des Communications
et de la Condition féminine
225, Grande Allée Est
Bloc A, 1er étage
Québec (Québec) G1R 5G5

Madame la Ministre,

Conformément à l'article 27 de la loi régissant la Société de la Place des Arts de Montréal, j'ai le plaisir de vous présenter, au nom des membres de la Société, le rapport annuel des activités ainsi que les états financiers de l'exercice qui s'est terminé le 31 août 2009.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président,

Jean Laurin

Message du président

Jean Laurin, président du conseil d'administration

Une institution phare au cœur de Montréal, métropole culturelle

Le *Plan stratégique 2008-2011* de la Place des Arts mise sur des enjeux et des orientations qui amèneront la Société à consolider sa position de chef de file de la diffusion des arts de la scène, promouvoir les arts et l'accessibilité à la culture auprès de divers publics, être un partenaire culturel encore plus dynamique pour la communauté et optimiser sa gestion interne ainsi que ses services aux clientèles. En bref, la Place des Arts entend, pour l'avenir, demeurer l'institution phare en diffusion des arts de la scène au Québec, au service des artistes et du public, au cœur de la métropole culturelle et du Quartier des spectacles.

La saison artistique 2008-2009 est significative à cet égard puisque la Place des Arts présente, avec plus de mille représentations par année, la plus grande offre de spectacles en un seul lieu au Québec, une offre qui attire près d'un million de spectateurs en salle. Par ailleurs, l'ouverture de deux grands chantiers sur notre site – le Grand Foyer culturel et l'Adresse symphonique – sont précurseurs d'un avenir qui verra la configuration des lieux devenir au diapason du bouillonnement culturel et du renouveau urbain qui prend forme au centre-ville de Montréal.

L'occupation pleine et entière de la Salle Wilfrid-Pelletier, suite au départ de l'Orchestre symphonique de Montréal en 2011, représente un défi de taille pour la Place des Arts et nous y travaillons déjà sans relâche. La Place des Arts a développé une expertise unique au Canada comme diffuseur des arts de la scène depuis près de 50 ans. Elle mettra ce savoir-faire à profit pour élaborer une programmation complémentaire à celle de l'Orchestre dans la nouvelle salle de concert, et ainsi viser une utilisation optimale de ce lieu hautement spécialisé et une fréquentation par un très large public.

Mais auparavant, la Place des Arts aura inauguré, en 2010, son Grand Foyer culturel. Geste artistique autant qu'architectural, ce Grand Foyer culturel s'est imposé pour permettre à la Place des Arts de réaliser pleinement sa mission de diffuser et de promouvoir la vie artistique et culturelle d'ici et d'ailleurs dans un souci d'accessibilité à un très large public. Le Grand Foyer culturel offrira une expérience culturelle unique, notamment grâce à la programmation qui se fera en collaboration avec les compagnies résidantes, les festivals et les organismes culturels. Il ne fait aucun doute que ce projet s'inscrit dans la dynamique du Quartier des spectacles et participe à la mobilisation exemplaire des gouvernements, de la Ville de Montréal et du milieu artistique en faveur du positionnement de Montréal comme métropole culturelle.

J'en profite pour souligner l'apport immense à la programmation de la Place des Arts et la qualité artistique des productions des compagnies résidantes que sont l'Orchestre symphonique de Montréal, l'Opéra de Montréal, les Grands Ballets canadiens de Montréal et la Compagnie Jean Duceppe. Les diffuseurs spécialisés et les producteurs privés ainsi que les nombreux festivals qui présentent leurs activités à la Place des Arts contribuent également à enrichir l'ensemble de notre programmation par des présentations de grande qualité.

Tout au long de l'année, la Société a poursuivi ses actions vers un financement autonome de plus en plus élevé dans un contexte où la subvention de fonctionnement est demeurée inchangée depuis plus de 15 ans. Les opérations de la Place des Arts sont maintenant financées à plus de 80 % de revenus autonomes. Nous sommes reconnaissants au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine d'avoir compensé certains frais encourus par la construction de la nouvelle salle de concert.

De plus, l'ajustement substantiel apporté par le gouvernement aux crédits de maintien des actifs dans le cadre du Programme d'infrastructures nous permettra de mieux servir le public ainsi que les producteurs de spectacles et d'assurer la pérennité des actifs dans une préoccupation de développement durable.

La *Loi sur la Gouvernance des sociétés d'État,* adoptée en décembre 2007, a rendu encore plus importante la responsabilité des administrateurs pour une société comme la nôtre. Mes collègues du conseil d'administration et moi-même adhérons pleinement aux dispositions de la Loi et avons procédé à son application. Je souhaite remercier tous les membres du conseil d'administration de la Société de la Place des Arts qui, tout au long de l'année, se sont appliqués à gérer cette institution culturelle prestigieuse avec intégrité, transparence et grand professionnalisme.

À Marie Lavigne, la présidente-directrice générale, et à l'équipe de direction, je réitère mon estime et mon appui pour le travail colossal accompli et pour lequel tous méritent ample reconnaissance. Pendant cette année où la Place des Arts vit l'une des transformations les plus importantes de son histoire, je tiens également à remercier nos partenaires ainsi que toutes les équipes internes qui ont continué à offrir une programmation hors pair, favorisé l'accessibilité des lieux, maintenu un service de qualité à la clientèle et œuvré aux rénovations.

Conseil d'administration

Président

Jean Laurin est président et chef de la direction d'Investissements Devencore inc. dont le siège social est situé à Montréal. Il est membre de la World Presidents' Organization. Fort engagé dans sa communauté, il est président de la Fondation de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, membre du comité exécutif de la Fondation de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont, membre du comité exécutif de la Fondation de l'Université du Québec à Montréal et membre de la Fondation de la Place des Arts.
Nomination : Membre : 1er février 2006. **Président :** 29 avril 2009. **Fin du mandat :** 28 avril 2012

Vice-président

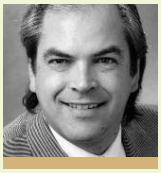

Michel Tourangeau est avocat et associé du cabinet Marchand Melançon Forget où il pratique le droit commercial, corporatif et immobilier. Très impliqué au sein de la communauté des affaires, il est membre du comité exécutif, gouverneur et premier vice-président de la Chambre de commerce et d'industrie de l'Est de l'Île de Montréal, président de la Caisse Desjardins de Mercier-Rosemont, vice-président du conseil de Desjardins Gestion d'actifs inc. et vice-président du Conseil des représentants Desjardins – Région Est de Montréal. Il est également vice-président de la Fondation de l'Hôpital Louis-H. Lafontaine et membre fondateur du Réseau des gens d'affaires de l'Est de Montréal.
Nomination : 8 novembre 2006. **Fin du mandat :** 7 novembre 2010

Membres

Frédérique Cardinal est vice-présidente de l'organisme Opération Enfant Soleil. Précédemment, elle a été directrice principale, Partenariats corporatifs, chez TELUS et directrice du développement financier de Leucan. Pendant 20 ans, elle a œuvré au sein des équipes de communications, de marketing et des relations communautaires du Club de hockey Canadien. Son rôle fut déterminant dans la mise sur pied et le développement de la Fondation des Canadiens pour l'enfance.
Nomination : 8 novembre 2006. **Fin du mandat :** 21 octobre 2013

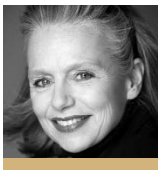

Sylvie Chagnon est étroitement liée à la gestion des dons corporatifs de Lallemand inc. Elle est membre du conseil d'administration du Musée McCord, de la Fondation de l'Hôpital St. Mary et de la Fondation de la Place des Arts. Elle a été associée aux Grands Ballets canadiens de Montréal en tant que membre du conseil d'administration et présidente des Amis des Grands. Elle a siégé au conseil de la Fondation du cancer du sein de Montréal et est cofondatrice du programme Sérénité. Elle a participé activement à d'importantes collectes de fonds pour ces organismes.
Nomination : 8 novembre 2006. **Fin du mandat :** 21 octobre 2013

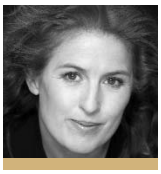

Margie Gillis est une danseuse et chorégraphe reconnue mondialement. Directrice artistique de la Fondation de danse Margie Gillis, elle a créé de nombreuses œuvres chorégraphiques et présenté des spectacles en Europe, au Moyen-Orient et en Amérique. On lui décerna le titre honorifique d'ambassadrice culturelle pour le Canada et le Québec. Pour ses réalisations exceptionnelles comme interprète et chorégraphe, elle a été décorée de l'Ordre du Canada puis, tout récemment, elle a été faite Chevalière de l'Ordre national du Québec en plus d'avoir reçu de nombreux prix et bourses.
Nomination : 1er février 2006. **Fin du mandat :** 31 janvier 2010

Marie Lavigne est présidente-directrice générale de la Société de la Place des Arts de Montréal. Elle a exercé diverses fonctions d'administratrice au gouvernement du Québec, notamment comme présidente-directrice générale du Conseil des arts et des lettres du Québec et présidente-directrice générale du Conseil du statut de la femme. Elle siège au comité exécutif du Partenariat du Quartier des spectacles et préside le Conseil institutionnel des diplômés de l'Université du Québec à Montréal.
Nomination : 4 décembre 2007. **Fin du mandat :** 8 octobre 2010

Denis Piché est vice-président et administrateur, conseiller en placement chez RBC Dominion valeurs mobilières. Il est Fellow de l'Institut canadien des valeurs mobilières. Il a siégé, à divers titres, à de nombreux conseils d'administration dont ceux de la Fondation des maladies du cœur région des Moulins, de la Fédération des clubs des initiés du Québec et de la Fondation du Collège Regina Assumpta. Il est membre du conseil d'administration de Laval Technopole ainsi que trésorier de la Fondation de la Cité de la Santé de Laval. Enfin, il est vice-président de la Fondation de la Place des Arts.
Nomination : 8 novembre 2006. **Fin du mandat :** 7 novembre 2009

Rachel H. Renaud est directrice principale de la Fondation Roasters. Elle consacre une partie importante de ses activités à sensibiliser les individus, les gens d'affaires, les fondations et les gouvernements à l'importance de la philanthropie et à ses répercussions sur la communauté. Elle est membre du conseil d'administration de la Fondation de l'Hôpital St. Mary, de la Fondation Toujours ensemble et de la Fondation de l'Hôpital Sainte-Justine. Elle a été coprésidente du Congrès des Fondations communautaires du Canada 2008 et membre de plusieurs associations du domaine philanthropique.
Nomination : 8 novembre 2006. **Fin du mandat :** 7 novembre 2009

Louise Sicuro est présidente-directrice générale de Culture pour tous, un organisme voué à la démocratisation de la culture. Elle est la fondatrice et l'âme dirigeante des Journées de la culture depuis leur fondation en 1997. Activiste culturelle, elle est profondément engagée à faire mieux comprendre l'importance d'un accès généralisé des citoyens aux arts et à la culture. Elle est membre de la Fondation de la Place des Arts, secrétaire du comité exécutif de la Conférence régionale des élus de Montréal et membre du conseil d'administration de Culture Montréal.
Nomination : 8 novembre 2006. **Fin du mandat :** 7 novembre 2010

Activités du conseil d'administration

La Société de la Place des Arts de Montréal est une société d'État relevant du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec. Depuis 2007, la Société est assujettie à la *Loi sur la Gouvernance des sociétés d'État.*

Conformément à l'article 19 de la *Loi sur la Gouvernance,* le conseil d'administration a constitué le comité de gouvernance et d'éthique, le comité de vérification ainsi que le comité des ressources humaines. Le nombre d'administrateurs du conseil est passé de neuf à onze. Le processus de nomination de nouveaux membres est en cours.

Le conseil a constitué d'autres comités pour l'étude de questions particulières afin de faciliter le bon fonctionnement de la Société. La Société a choisi de maintenir le comité exécutif, le comité de planification stratégique et le comité-conseil de la salle de concert, comités qui étaient déjà constitués avant l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions de la Loi. Avec le réaménagement du Grand Foyer culturel, le conseil a constitué, en avril 2009, le comité d'aménagement et de suivi des grands travaux.

Renseignements sur le fonctionnement du conseil et de ses comités

Au cours de l'exercice 2008-2009, le conseil d'administration a tenu sept réunions. La présence des membres est assidue à toutes les réunions, et ce, bien au-delà du quorum. Ayant complété une grande partie de son mandat, le comité de gouvernance et d'éthique n'a tenu qu'une seule réunion en septembre 2008. Le conseil, sur recommandation du comité de gouvernance, a procédé à l'adoption du Code d'éthique et de déontologie des administrateurs de la Place des Arts ainsi que des Règles de gouvernance et de régie interne de la Place des Arts et de la Politique d'autorisation des contrats qui en a découlé. De plus, conformément à la *Loi sur la Gouvernance,* dans une perspective d'amélioration continue, les membres du conseil d'administration ont procédé au début de l'année financière, à l'évaluation des modes de fonctionnement du conseil, des comités auxquels ils participent et à leur autoévaluation. Cet exercice a permis d'analyser la performance du conseil de façon objective et collective, de dégager des constats et d'être plus efficient dans l'accomplissement de son mandat. Le rapport découlant de l'exercice d'évaluation du conseil a servi à déterminer des objectifs collectifs et individuels pour l'année en cours. Les membres ont notamment souhaité une formation de base obligatoire pour tous les administrateurs de la Société portant sur les principes de la *Loi sur la Gouvernance* et les rôles et obligations des comités statutaires de la Société en collaboration avec d'autres sociétés d'État. Ainsi, le 13 mars 2009, un atelier sur la gouvernance des sociétés d'État organisé en collaboration avec Télé-Québec et la Sodec était offert à la Place des Arts. Trente personnes ont assisté à cet atelier sur mesure dont tous les membres du conseil d'administration de la Place des Arts. Pour la prochaine année, le comité de gouvernance et d'éthique analysera le projet de refonte du Code d'éthique des employés de la Société.

Le comité de vérification et des finances a tenu trois réunions. Son mandat consiste notamment à examiner les états financiers vérifiés, le rapport annuel et les autres rapports financiers de la Société pour recommandation au conseil. Il a aussi le mandat d'examiner des travaux de vérification interne. Cette année, outre son mandat habituel, il a fait l'examen du rapport sur la vérification de la billetterie de la Société.

Le comité des ressources humaines s'assure de la mise en place des politiques concernant les ressources humaines. Il a tenu deux réunions. Il a procédé à l'analyse du projet de révision des conditions de travail des cadres de la Place des Arts, de la politique de rémunération variable et des directives sur les frais remboursables de la Société et en a recommandé l'adoption au conseil. Le comité exécutif a tenu sept réunions et exercé les pouvoirs de gestion administrative du conseil entre les séances. Le comité exécutif exerce également le mandat du comité-conseil de la salle de concert chargé de suivre l'évolution du projet de construction d'une nouvelle salle sur le site de la Place des Arts. Des rapports de la direction sur l'évolution du projet sont présentés à toutes les réunions du conseil. Le comité d'aménagement et de suivi des travaux du Grand Foyer culturel a analysé les rapports concernant le suivi des travaux, le respect des échéanciers et le contrôle des coûts. Il présente un résumé de ses travaux à chaque séance du conseil. Le comité de planification stratégique a tenu une réunion. Il a étudié notamment le rapport d'activité de la Société et la Politique de développement durable de la Société, lesquels ont été respectivement adoptés par le conseil en décembre 2008 et février 2009.

Le président du conseil de la Société est membre d'office de tous les comités et a participé à tous les comités. Les membres du conseil, outre les séances du conseil, participent aux travaux d'un ou deux comités de façon soutenue. Au total, incluant les réunions du conseil et des divers comités, les membres ont siégé à 19 reprises au cours de la dernière année.

Les membres du conseil ne reçoivent aucune rémunération et agissent tous bénévolement. La rémunération de la présidente-directrice générale est établie par décret.

Enfin, quatre membres du conseil de la Place des Arts siègent au conseil de la Fondation de la Place des Arts.

Comités du conseil d'administration

Comité de gouvernance et d'éthique
Michel Tourangeau, président
Sylvie Chagnon
Frédérique Cardinal

Comité de vérification
Denis Piché, président
Sylvie Chagnon
Rachel H. Renaud
Michel Tourangeau, membre *ad hoc*
Louise Sicuro, membre *ad hoc*

Comité des ressources humaines et comité exécutif
Jean Laurin, président
Michel Tourangeau
Rachel H. Renaud
Marie Lavigne

Comité de planification stratégique
Louise Sicuro, présidente
Margie Gillis
Marie Lavigne

Comité-conseil de la salle de concert
Jean Laurin
Michel Tourangeau

Comité d'aménagement et de suivi des grands travaux
Jean Laurin, président
Michel Tourangeau
Frédérique Cardinal
Rachel H. Renaud
Marie Lavigne

Direction de la Place des Arts
Marie Lavigne, présidente-directrice générale
Michel Gagnon, directeur de la programmation
Michel Grégoire, directeur des finances et de l'administration
Esther Carrier, directrice de la billetterie
Monique Lacas, directrice des services à la clientèle
Denise Melillo, directrice des relations publiques et du développement
Geneviève Pichet, secrétaire du conseil et conseillère juridique
Luc Plamondon, directeur artistique du Grand Foyer culturel
Yvon Richard, directeur de la gestion des immeubles
Danielle Saint-Denis, directrice du marketing et de la promotion culturelle

De gauche à droite : Geneviève Pichet, Denise Melillo, Yvon Richard, Monique Lacas, Michel Gagnon et Marie Lavigne.
Deuxième rangée : Esther Carrier, Luc Plamondon, Michel Grégoire et Danielle Saint-Denis.

Marie Lavigne, présidente-directrice générale

Un carrefour de la vie culturelle

Une saison artistique remarquable, des spectateurs au rendez-vous, une programmation qui se renouvelle sans cesse et des lieux en transformation. Le bilan de l'année 2008-2009 démontre combien notre organisation a tracé un sillon dans lequel elle bâtit son futur afin de demeurer un véritable carrefour de la vie culturelle montréalaise et québécoise.

Une position de chef de file de la diffusion des arts de la scène

La Place des Arts a offert, pendant sa saison artistique 2008-2009, une programmation diversifiée et exceptionnelle reflétant la richesse des arts de la scène d'ici et d'ailleurs avec 1 086 spectacles et événements privés, un bilan qui dépasse l'objectif annuel de 950 représentations, soit la moyenne des trois dernières années. Cette année, 929 589 spectateurs ont fréquenté nos salles de spectacles et nos divers lieux d'accueil, un nombre plus élevé que la moyenne des trois dernières années, soit 850 000 spectateurs. À Montréal, une personne sur quatre qui fréquente une salle de spectacles choisit la Place des Arts. Un bilan somme toute remarquable compte tenu de la conjoncture économique difficile et de l'éclosion, à Montréal et en banlieue, de nouvelles salles de spectacles.

Une programmation exceptionnelle

Diffuseur de premier plan au service des artistes et du public, la Place des Arts connaît un accroissement de son rôle de programmateur-producteur. À ce titre, elle a été associée à 270 spectacles et activités destinés à un public de tous les âges, ce qui représente 26 % de l'ensemble de la programmation.

La Place des Arts a ainsi contribué à la coproduction et la coprésentation d'œuvres de compagnies québécoises telles que La La La Human Steps avec le spectacle *Amjad,* une chorégraphie d'Édouard Lock, O Vertigo avec *La Chambre blanche,* une recréation de l'œuvre de la chorégaphe Ginette Laurin, Rubberbandance Group et la présentation de *Punto Ciego,* 4d art avec *Norman,* une œuvre hommage à Norman McLaren du tandem Michel Lemieux-Victor Pilon de même que la compagnie de théâtre *Les deux mondes* et sa nouvelle création *Carnets de voyages.*

Pôle de réciprocité et d'échanges artistiques internationaux, la Place des Arts a aussi présenté des productions étrangères comme la réputée chanteuse de fado Mariza, les Ballets C. de la B. qui ont offert *Patchagonia* de la chorégraphe d'origine argentine Lisi Estaràs, *The Farber Foundry,* une troupe de théâtre d'Afrique du Sud qui a présenté en exclusivité au Canada *Molora* ainsi que la Compagnie Caterina Sagna pour le spectacle de danse *Basso Ostinato.*

En tout, la Place des Arts a soutenu, à titre de coproducteur ou coprésentateur, 33 productions et 97 représentations de spectacles nationaux et internationaux, en hausse par rapport aux objectifs de son plan stratégique.

La Place des Arts a également poursuivi sa collaboration avec divers diffuseurs spécialisés pour la présentation de séries comme les Mélodînes avec la Société Pro Musica, Sons et Brioches avec les Jeunesses musicales du Canada, le Studio littéraire avec Les Mots pour le dire et Ma Première Place des Arts avec la Société pour l'avancement de la chanson d'expression française, autant de séries qui favorisent l'accessibilité aux arts de la scène et à la culture.

L'Amphithéâtre de Lanaudière a pour sa part accueilli la 32e édition du Festival de Lanaudière où ont été présentés 19 concerts et films avec, notamment, l'Orchestre symphonique de Montréal et l'Orchestre Métropolitain du Grand Montréal. Et pour une deuxième année, la Place des Arts, en coproduction avec le Centre culturel de Joliette, a présenté cinq spectacles dans le cadre du festival *Les Dyades,* une rencontre du cirque, du monde fantastique et de la chanson. En tout, plus de 40 000 spectateurs ont participé à ces événements, à Joliette.

Les compagnies résidantes

Les compagnies résidantes de la Place des Arts et leurs programmations annuelles ont un attrait assuré auprès des spectateurs puisque 44 % de ceux qui fréquentent nos salles de spectacles, soit 386 521 personnes, assistent à l'une ou l'autre des représentations de l'Orchestre symphonique de Montréal, de la Compagnie Jean Duceppe, des Grands Ballets canadiens de Montréal ou de l'Opéra de Montréal. Ces compagnies ont offert au total 336 représentations, soit 32 % de l'ensemble de la programmation de la Place des Arts.

1. *Amjad* – La La La Human Steps, photo : Edouard Lock

L'Orchestre symphonique de Montréal a proposé une 75e saison éclatante en faisant la démonstration de la richesse de sa tradition musicale et de son statut de l'un des meilleurs orchestres au monde. De grandes œuvres ont été présentées dont la *Messe en* si *mineur* de Johann Sebastian Bach, la *Symphonie n° 8* de Gustav Mahler sans oublier *Saint François d'Assise* d'Olivier Messiaen, un opéra magistral en huit scènes auquel la Place des Arts a été associée comme coprésentatrice. L'Orchestre a également invité de grands artistes comme les violonistes Itzhak Perlman, Anne-Sophie Mutter, Gil Shaham et Joshua Bell ainsi que les pianistes Radu Lupu et Emanuel Ax. Des artistes canadiens de renom comme Marc-André Hamelin, André Laplante, Alain Lefèvre et Marie-Nicole Lemieux ont également fait partie de cette saison placée sous le signe de l'excellence, avec à la direction musicale, maestro Kent Nagano.

À la Compagnie Jean Duceppe, l'amour et la passion ont servi de fil conducteur aux six pièces de théâtre. *Amadeus* de Peter Shaffer a été l'une des pièces maîtresses de la saison artistique. Les spectateurs et les fidèles abonnés ont également pu apprécier *Halpern et Johnson* de Lionel Goldstein, *Le Lion en hiver* de James Goldman, *Le Déni* d'Arnold Wesker et *Faits pour s'aimer* de Joseph Bologna et Renée Taylor. Pierrette Robitaille y est allée d'une performance inoubliable avec son *Pierrette est enchantée.*

L'Opéra de Montréal continue son histoire d'amour avec le public qui a assisté, plus nombreux que jamais, au retour d'une saison composée de cinq productions pour une trentaine de représentations offertes à la Salle Wilfrid-Pelletier et qui a fait un triomphe à *Starmania,* 30 ans après la création de cette œuvre de Luc Plamondon et Michel Berger. La saison a permis la présentation de deux nouvelles productions, *La Fanciulla del West* de Puccini, et *Macbeth* de Verdi dans une mise en scène de René Richard Cyr.

Les Grands Ballets canadiens de Montréal ont présenté les spectacles *Les Innovateurs de la danse* sur des chorégraphies de Stijn Celis et Shen Wei, *La Belle au bois dormant,* une chorégraphie de Mats Ek présentée en première montréalaise, et *La Dame de pique,* une chorégraphie de Kim Brandstrup. Les Grands Ballets ont aussi accueilli le Eifman Ballet Théâtre de Saint-Petersbourg qui a offert *Tchaïkovski possédé par son double,* en première canadienne. Finalement, les Grands Ballets ont mis à l'affiche le toujours très populaire *Casse-Noisette* de Fernand Nault.

Un lieu de diversité incontournable

La Place des Arts bénéficie de l'apport de plus d'une centaine de producteurs qui y présentent leurs spectacles. Quelque 448 représentations ont été offertes au grand public par ces producteurs, ce qui représente 42 % de la programmation de spectacles en musique classique, chanson, musique populaire, humour, danse, jazz et blues ainsi que musique du monde, cinéma, comédie musicale ou encore spectacle littéraire et conférence. On le voit, les artistes internationaux et les compagnies étrangères choisissent de plus en plus Montréal dans leur itinéraire de tournée mondiale auprès d'un public qu'ils reconnaissent, à juste titre, comme étant l'un des plus enthousiastes au monde. À titre d'exemple, mentionnons le retour à Montréal de grands noms du domaine de la danse contemporaine sur nos scènes grâce notamment à Danse Danse.

La Place des Arts demeure aussi un lieu incontournable pour les événements artistiques majeurs. Le Festival International de Jazz de Montréal, qui a offert une cinquantaine de spectacles à la Place des Arts, a souligné son 30e anniversaire avec faste par une programmation réunissant une impressionnante quantité d'artistes de renom qui ont su plaire autant aux *aficionados* qu'au grand public et par un engouement et une fierté collectives qui continuent de se manifester pour l'événement.

De nombreux autres festivals ont choisi les salles, les foyers et l'Esplanade de la Place des Arts pour offrir à leur public une variété de spectacles. Les FrancoFolies de Montréal, le Festival Juste pour rire, Montréal en lumière, le Festival du Monde arabe de Montréal, le Festival Les Coups de Théâtre, le Festival TransAmériques, Mutek, Festival international de créativité numérique et de musiques électroniques, le Festival des films du monde, le Festival international du film sur l'art et le Festival international de la littérature ont tous été présents à la Place des Arts en 2008-2009.

Des équipements qui répondent aux normes internationales

La Place des Arts constitue, avec ses cinq salles de spectacles et la programmation qui y est présentée, le plus grand complexe culturel polyvalent au Canada. À ce titre, elle doit faire en sorte que ses salles et équipements scéniques répondent aux normes internationales de qualité en investissant pour les rendre fonctionnels et à la fine pointe de la technologie. Ainsi, la Place des Arts a procédé à l'installation de projecteurs de poursuite à la Salle Wilfrid-Pelletier et au Théâtre Maisonneuve et de nouveaux gradateurs au Théâtre Maisonneuve. Elle a aussi modernisé certains équipements à l'Amphithéâtre de Lanaudière.

Cette année, la Place des Arts a entrepris une transformation majeure du Hall des Pas perdus défraîchi par l'usure du temps et le fort achalandage des lieux, pour en faire un Grand Foyer culturel, une grande place publique intérieure où l'animation culturelle sera omniprésente. Grâce aux aires d'animation et d'exposition ainsi qu'aux murs multimédias grands formats qui s'y trouveront, des milliers de personnes qui empruntent cet espace tous les jours pourront profiter d'une programmation variée et éclectique. Ce foyer aura une nouvelle allure à compter de l'automne 2010, avec la transformation des entrées des salles de spectacles, de l'entrée principale sur la rue Sainte-Catherine et de nouvelles aires de restauration.

2. Benoît McGinnis et Michel Dumont – *Amadeus*, Compagnie Jean Duceppe, photo : François Brunelle
3. Kent Nagano et l'Orchestre symphonique de Montréal, photo : Felix Broede 4. Krista de Silva – *Starmania*, Opéra de Montréal, photo : © Louise Leblanc

Un autre grand chantier – celui de l'Adresse symphonique – s'est également ouvert en mai dans le quadrilatère de la Place des Arts. La nouvelle salle de concert deviendra le lieu de résidence de l'Orchestre symphonique de Montréal. La Place des Arts, quant à elle, sera responsable de la programmation pour les plages horaires qui ne seront pas occupées par la programmation des concerts de l'Orchestre.

Le concept architectural de la salle de concert a été dévoilé au printemps 2009. Cette salle de 2 000 places, dédiée à la musique, sera accessible à partir du Grand Foyer culturel comme toutes les autres salles de la Place des Arts. La Société a cédé au gouvernement le terrain sur lequel est bâtie la salle de concert et elle s'assure du respect des critères d'aménagement essentiels à son insertion harmonieuse au complexe de la Place des Arts. La livraison de la salle est attendue pour la saison artistique 2011-2012.

La Place des Arts a également conclu une convention de fourniture de services énergétiques avec le partenaire privé retenu, le Groupe immobilier Ovation, qui est responsable de la conception, la construction, le financement, l'exploitation et l'entretien de la future salle jusqu'en 2038. Le gouvernement du Québec deviendra propriétaire de la salle au terme de l'entente avec le partenaire privé et la rétrocèdera à la Place des Arts.

La sensibilisation et le développement de publics

Acteur majeur de la vie culturelle montréalaise et québécoise, la Place des Arts se situe depuis toujours au centre de l'action culturelle et maintenant, en plein cœur du Quartier des spectacles et de la métropole culturelle. La démocratisation culturelle et l'accessibilité aux arts sont au cœur de sa mission.

Pour un élargissement des programmes d'animation

Dans le cadre de la promotion des arts et l'accessibilité à la culture auprès de divers publics, la Place des Arts a élaboré 64 activités pour 201 jours d'animation, un bilan qui dépasse largement l'objectif fixé à 75 jours d'animation cette année. Les Journées de la culture, la Nuit blanche ainsi que de nombreuses activités tenues dans le Hall des Pas perdus contribuent à enrichir ce volet.

Et ce terrain sera encore plus fertile les prochaines années puisque la Place des Arts a commencé à élaborer la nouvelle programmation du Grand Foyer culturel avec comme mission de refléter la programmation offerte dans les différentes salles, de servir de vitrine à la vitalité des artistes d'ici et d'ailleurs et de contribuer à la création et au développement de nouvelles formes d'expressions artistiques ainsi qu'au développement de nouveaux publics.

Des installations extérieures fréquentées

L'utilisation, par la communauté et les partenaires culturels des installations extérieures de la Place des Arts, a somme toute été fructueuse cette année malgré l'ouverture des chantiers de construction sur notre site. Les installations extérieures ont été occupées pendant 69 jours alors que l'objectif était fixé à 35 jours. Sur l'Esplanade, la présentation gratuite de *Lucia di Lammermoor* de Donizetti a permis à la Place des Arts de collaborer avec l'Opéra de Montréal dans la diffusion de ce spectacle sous les étoiles, pour le plus grand plaisir des amateurs comme des néophytes. La touchante exposition de photos *Cancer : vu et vécu* ainsi que la présentation d'un cinéparc, en plein hiver, au cœur de la ville par les membres du collectif *In The City,* une performance théâtrale et multimédia hors de l'ordinaire offerte dans le cadre de la Nuit blanche, ont ajouté à la dynamique des lieux et à la diversité des présentations. Avec son Concours annuel d'œuvre d'art éphémère, installée dans le bassin de l'Esplanade, la Place des Arts continue de réaffirmer sa mission de soutenir et promouvoir la création artistique auprès du grand public.

Des spectacles pour le jeune public

Avec comme objectif d'accroître l'assistance aux activités et spectacles destinés au jeune public, la Place des Arts a instauré la série PDA Junior, une toute nouvelle programmation dédiée à l'enfance et la jeunesse, qui a connu, à sa première année, un immense succès. Une trentaine de spectacles ont été présentés dans les différentes salles et foyers, avec comme partenaires, notamment, les compagnies résidantes, le Festival Les Coups de théâtre, les Jeunesses musicales du Canada ainsi que des producteurs privés. Avec un taux d'assistance moyen de 84 %, un pourcentage de loin supérieur à l'objectif de 60 %, la mise sur pied de cette nouvelle série illustre à quel point le partenariat est gage de réussite.

Une implication plus forte dans la communauté

La Place des Arts se veut un partenaire dynamique du développement de Montréal, métropole culturelle. La Société a participé à de nombreuses rencontres de travail avec des partenaires du développement culturel et touristique mais elle a pris part plus spécifiquement à une trentaine de réunions stratégiques se positionnant ainsi comme un acteur majeur au service du développement culturel.

La Place des Arts a ainsi interagi de façon soutenue avec le Partenariat du Quartier des spectacles, le Faubourg St-Laurent, la Vitrine culturelle et la Ville de Montréal, tous inscrits dans les projets de revitalisation du quartier. La Société a également contribué à des travaux de Tourisme Montréal en vue de l'élaboration d'un plan stratégique de développement du tourisme culturel à Montréal.

1. *Hänsel et Gretel* – Théâtre sans fil, photo : Place des Arts 2. *Punto Ciego* – Rubberbandance Group
3. Anne-Sophie Mutter – Orchestre symphonique de Montréal, photo : Lillian Birnbaum / DG

Une organisation performante

Une image publique plus forte

En conformité avec son Plan de communication, la Place des Arts a initié des activités de relations publiques et médiatiques qui ont permis de mettre de l'avant le bilan de ses activités et ses grands projets. D'autres interventions ont donné des occasions de sensibiliser des partenaires, les résidants et certains groupes cibles à la mission, au rôle et au développement de la Société.

Dans le but d'augmenter sa notoriété et sa visibilité, la Place des Arts a exploité avec succès son site Internet. Vitrine grand public à la fois des activités et de son identité institutionnelle, **laplacedesarts.com** a connu une hausse phénoménale de son achalandage notamment par l'amélioration du taux de référencement et par l'inscription à de nombreux réseaux sociaux.

Et afin de faire connaître encore plus notre organisme, le site Internet a bénéficié de l'ajout de différents contenus institutionnels dont un historique qui retrace les grands moments des 46 ans de la Place des Arts et une foire aux questions.

Un lieu fréquenté par les touristes

Au cours des prochaines années, avec l'arrivée d'une sixième salle sur son site et la mise en place de son Grand Foyer culturel, la Place des Arts accordera une importance particulière à son rayonnement international puisque notre institution peut se comparer avantageusement aux grands centres culturels dans le monde et qu'elle est un pilier de la vision de Montréal, métropole culturelle. Selon les données compilées des ventes faites par Internet et par téléphone, le nombre de spectateurs ayant acheté leurs billets à la Place des Arts qui proviennent de l'extérieur de l'île de Montréal a augmenté tandis que les détenteurs de billets provenant de l'extérieur du Québec a légèrement diminué, suivant la tendance à la baisse observée par Tourisme Montréal sur le nombre de touristes en visite dans la métropole au cours de la dernière année.

Tout au long de l'année, la Place des Arts a cherché à optimiser sa gestion interne tout en maintenant le meilleur service à la clientèle qui soit. Grâce à la collaboration de toutes les directions, la Place des Arts est parvenue à dégager un léger surplus. La Société a généré des revenus autonomes qui représentent 83 % des revenus totaux de la Place des Arts excluant les subventions autres que la subvention de fonctionnement.

Un environnement de travail stimulant et valorisant

Une des préoccupations de la Place des Arts est d'offrir un environnement de travail valorisant pour l'ensemble du personnel. Il nous apparaît donc important de favoriser notamment la formation du personnel et l'investissement fait dans ce secteur a dépassé ce que prévoit la Loi du 1 % en formation. La Société a aussi assuré un suivi au Plan d'égalité en emploi. Deux conventions collectives ont été signées, l'une avec les agents de sécurité et l'autre, avec les préposés au stationnement.

Afin de créer un sentiment d'appartenance auprès de son personnel, la Société a tenu à diffuser de façon régulière une information complète et de qualité sur ses réalisations et sur l'ensemble de ses projets. Le Journal des employés, diffusé à tous les mois, a relayé nombre d'informations sur la vie quotidienne à la Place des Arts en plus de mettre en valeur les réalisations de son personnel. Par ailleurs, sous le thème *La Place des Arts se transforme… et vous informe,* la Société a informé rapidement autant son personnel que les spectateurs, résidants, locataires, commerçants, producteurs, artistes et citoyens, en cette période de grands travaux et de transformations de toutes sortes. Ce programme de communication visait aussi à soutenir une mobilisation favorable au projet et susciter un sentiment de fierté.

Cette année, la Place des Arts a adhéré à la Stratégie gouvernementale de développement durable en adoptant une Politique et un Plan d'action de développement durable qui s'étend sur cinq ans, afin de manifester son engagement à agir en ce sens, dès maintenant. Déjà, des gestes concrets ont été réalisés afin de développer la connaissance par des activités de sensibilisation et d'information, promouvoir l'action responsable et favoriser l'engagement.

Maintenir un service de qualité

Préoccupée par le service à la clientèle, la Société a vécu une année complexe à ce chapitre et les défis ont été importants, compte tenu de l'ouverture des deux chantiers en plus de nombreux travaux d'infrastructures dans les rues autour de la Place des Arts.

Toutes les équipes de la Place des Arts, sans exception, ont dû déployer des efforts soutenus afin de procurer un service de qualité aux producteurs, spectateurs et clients, notamment grâce à un travail de signalisation colossal, au maintien d'un chantier propre, à un accès ouvert en tout temps à toutes les salles de spectacles, l'Esplanade extérieure, la billetterie, les commerces et les couloirs menant au métro et au Complexe Desjardins, à un accueil de qualité et à la diffusion d'informations essentielles.

À n'en point douter, la Place des Arts poursuit sa mission d'offrir une gestion irréprochable à ses employés, clients, partenaires et aux citoyens du Québec qui ont, avec la Place des Arts, une institution culturelle qui représente plus que la somme de ses composantes. Organisme public au service de tous les Québécois, la Place des Arts est non seulement aux premières loges du développement des arts de la scène d'ici et de l'ouverture du Québec à la réalité artistique mondiale, mais elle est un des principaux acteurs de notre identité culturelle.

4. Mariza, photo : Isabel Pinto 5. *La Belle au bois dormant* – les Grands Ballets canadiens de Montréal, photo : Lesley Leslie-Spinks 6. Gatineau – Nuit blanche, photo : Sébastien Leblanc

Statistiques

Les salles de la Place des Arts et leur utilisation Saison 2008-2009

	Salle Wilfrid-Pelletier		Théâtre Maisonneuve		Théâtre Jean-Duceppe	
	Nombre de représentations	Nombre de spectateurs	Nombre de représentations	Nombre de spectateurs	Nombre de représentations	Nombre de spectateurs
Opéra	32	73 296				
Comédies musicales	16	24 538	22	18 150		
Concerts, récitals classiques, musique vocale et instrumentale	75	158 778	39	27 082		
Musique populaire, chansons, variétés [1]	41	110 122	50	58 006	13	7 096
Jazz et Blues	20	47 266	22	24 948	10	6 142
Danse [2]	31	73 337	51	54 864		
Théâtre [3]			7	8 434	183	87 825
Conférences	5	7 434	1	1 113		
Films			18	19 137		
Divers (locations privées)	16	39 034	7	9 168		
Total	**236**	**533 805**	**217**	**220 902**	**206**	**101 063**

(1) Inclut l'humour (2) Inclut la danse classique, contemporaine et folklorique (3) Inclut les spectacles littéraires et le conte

Programme d'accessibilité aux arts de la scène Saison 2008-2009

Événement	Programmateur	Lieu	Nombre de spectacles	Nombre de spectateurs
Mélodînes	La Société Pro Musica et la Place des Arts	Studio-théâtre Piano nobile	**3** **9**	**286** **1 546**
Studio littéraire	Les Capteurs de mots et la Place des Arts	Studio-théâtre Cinquième Salle	**1** **6**	**134** **1 358**
Concours *Ma première Place des Arts*	La Société pour l'avancement de la chanson d'expression française (SACEF)	Studio-théâtre Cinquième Salle	**14** **2**	**1 482** **652**
Week-ends de la chanson Quebecor	La Société pour l'avancement de la chanson d'expression française (SACEF)	Studio-théâtre	**122**	**9 790**
Série Cinquième Salle	La Place des Arts	Cinquième Salle	**61**	**12 432**
Journées de la culture	La Place des Arts	Salles, foyers, Hall des Pas perdus et Esplanade	**22**	**4 039**
Animation dans le Hall des Pas perdus	La Place des Arts	Hall des Pas perdus	**37**	N/D
PDA Junior *	La Place des Arts	Cinquième Salle	**22**	**9 090**
Nuit blanche	Le Festival Montréal en lumière et la Place des Arts	Salles, foyers, Hall des Pas perdus et Esplanade	**8**	**7 748**
Total			**307**	**48 557**

* Ces chiffres n'incluent pas les spectacles *Hänsel et Gretel, Jeux d'enfants, Casse-Noisette, Décembre* et les spectacles présentés dans le cadre des Coups de théâtre.

Activités à l'Amphithéâtre de Lanaudière Saison 2008-2009

	Nombre de représentations	Nombre de spectateurs
Festival de Lanaudière	**19**	**35 986**
Autres productions	**5**	**4 912**
Total	**24**	**40 898**

1. *Éonnagata* – Sadler's Wells Londres en association avec Ex-Machina et Sylvie Guillem, Festival TransAmériques, photo : Erick Labbe
2. Bryan Adams 3. Pink Martini, photo : Festival International de Jazz de Montréal

Studio-théâtre Nombre de représentations	Studio-théâtre Nombre de spectateurs	Cinquième Salle Nombre de représentations	Cinquième Salle Nombre de spectateurs	Autres salles et foyers Nombre de représentations	Autres salles et foyers Nombre de spectateurs	Total des salles Nombre de représentations	Total des salles Nombre de spectateurs	% assistance	Répartition de l'assistance par catégorie de spectacles
				3	533	**35**	**73 829**	**79 %**	**8 %**
						38	**42 688**	**55 %**	**5 %**
9	863	24	5 731	17	5 049	**164**	**197 503**	**73 %**	**21 %**
146	12 592	63	13 566	6	2 982	**319**	**204 364**	**84 %**	**22 %**
		17	5 013	1	196	**70**	**83 565**	**80 %**	**9 %**
		50	10 941	3	90	**135**	**139 232**	**80 %**	**15 %**
11	1 047	54	10 783	6	867	**261**	**108 956**	**66 %**	**12 %**
						6	**8 547**	**69 %**	**1 %**
		8	1 399			**26**	**20 536**	**66 %**	**2 %**
4	317	5	1 850			**32**	**50 369**	**100 %**	**5 %**
170	**14 819**	**221**	**49 283**	**36**	**9 717**	**1 086**	**929 589**	**75 %**	**100 %**

* Les données de ce tableau comprennent la programmation régulière en salle, les matinées éducatives et les générales publiques.
** Le % d'assistance est calculé en fonction du nombre de spectateurs par rapport à la jauge retenue par le producteur. Celle-ci peut varier. Ex.: avec ou sans balcon, etc.

Activités 2008-2009 En un coup d'œil

	Nombre de représentations / activités
Programmation en salle	**1 086**
Animation / Hall des Pas perdus	**37**
Locations privées (foyers et salons)	**455**
Amphithéâtre de Lanaudière	**24**
Total	**1 602**

Occupation totale Saison 2008-2009

	Montages / démontages Nombre de journées	**Répétitions** * Nombre de journées	**Spectacles ou activités** ** Nombre de journées	**Occupation totale** ** Nombre de journées
Salle Wilfrid-Pelletier	**35**	**48**	**204**	**287**
Théâtre Maisonneuve	**34**	**27**	**185**	**246**
Théâtre Jean-Duceppe	**32**	**33**	**165**	**230**
Studio-théâtre	**2**	**34**	**163**	**199**
Cinquième Salle	**24**	**13**	**190**	**227**
Total	**127**	**155**	**907**	**1 189**

* Les jours où il y a à la fois un montage et une répétition sont comptabilisés sous la rubrique répétitions.
** Il peut y avoir plus d'une activité au cours d'une même journée.

4. Amphithéâtre de Lanaudière 5. Cesaria Evora 6. Daniel Bélanger, photo : FrancoFolies de Montréal

Développement durable : suivi des actions du plan d'action

Les actions 1 et 2 répondent à l'objectif gouvernemental 1
Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable. Favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière et l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre

Action 1

Objectif organisationnel
Promouvoir le développement durable auprès du personnel et des clientèles externes (spectateurs, artistes, producteurs, résidants, locataires et fournisseurs)

Action	Gestes	Suivis
Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation des personnels de l'administration publique	1. Former un comité de développement durable au sein de la Société	1. Terminé
	2. Inscrire l'officier du développement durable ou son remplaçant à des séances de formation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et à des forums de discussion sur le développement durable tout en assurant un rayonnement de cette fonction au sein de la Société	2. Poursuivi
	3. Sensibiliser le personnel par des outils d'information tels que le Journal des employés, courriels, affiches et site Internet	3. Poursuivi
	4. Organiser des séances de formation à l'intention du personnel	4. Poursuivi

Indicateurs

1. Taux d'employés rejoints par les activités de sensibilisation au développement durable ;
2. Taux d'employés ayant acquis une connaissance suffisante de la démarche pour l'intégrer à ses activités régulières.

Cibles

1. 80 % du personnel sensibilisé ;
2. 50 % du personnel ayant une connaissance suffisante de la démarche pour l'intégrer à leurs activités régulières.

Résultats

Publication de dix articles dans le Journal des employés au sujet du développement durable ;
Distribution à tout le personnel de la Politique de développement durable de la Société avec des tasses écoresponsables ;
Réunion d'information du personnel d'accueil avec 74 personnes ;
Séance de formation lors d'un petit déjeuner écoresponsable avec 60 personnes ;
Promotion des événements *Jour de la Terre* et *En ville sans ma voiture ;*
Diffusion des statistiques sur les cibles atteintes à compter de 2011.

Action 2

Objectif organisationnel
Promouvoir le développement durable auprès du personnel et des clientèles externes (spectateurs, artistes, producteurs, résidents, locataires et fournisseurs)

Action	Gestes	Suivis
Sensibiliser les clientèles externes à l'importance du développement durable (spectateurs, artistes, producteurs, résidants, locataires et fournisseurs de la Place des Arts)	1. Sensibiliser les clientèles externes par des outils d'information tel que les courriels, notes d'information, affiches, magazine et site Internet	1. Poursuivi
	2. Organiser des séances de formation à l'intention des clientèles externes	2. Poursuivi

Indicateur

Taux de personnes rejointes par les activités de sensibilisation au développement durable

Cible

75 % des clientèles externes rejointes par la campagne de sensibilisation

Résultats

Production et mise en œuvre d'un plan de communication ;
Création d'une signature institutionnelle – *Notre engagement : agir maintenant* – pour chapeauter la campagne de sensibilisation et d'information ;
Diffusion sur Internet de la Politique de développement durable et du Plan d'action de la Société ;
Diffusion de bandeaux promotionnels sur les écrans dans les foyers des salles pendant les spectacles ;
Diffusion d'articles dans le magazine de la Place des Arts ;
Séance de formation à l'intention des résidants et locataires lors d'un petit déjeuner écoresponsable ;
Du 1er mars au 31 août 2009, 60 % des spectateurs en salle ont été rejoints par différents outils de sensibilisation utilisés.

L'action 3 répond à l'objectif gouvernemental 6
Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux

Action 3

Objectif organisationnel
Apppliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein de la Société

Action	Gestes	Suivis
Mettre en œuvre des pratiques et des activités contribuant aux dispositions de la Politique pour un gouvernement écoresponsable	1. Doter la Société d'un cadre de gestion environnementale	1. À mettre en œuvre
	2. Arrimer la Politique d'achats de biens et services de la Société à celle du Gouvernement du Québec en adoptant une politique d'achats écoresponsables	2. Débuté
	3. Adopter un Programme de gestion des matières résiduelles	3. Débuté
	4. Doter la Société d'une Politique de réutilisation et de recyclage des équipements scéniques	4. À mettre en œuvre
	5. Favoriser la tenue d'événements écoresponsables	5. Débuté

Indicateur

État d'avancement de la mise en œuvre du cadre de gestion environnementale de la Société, de mesures contribuant à l'atteinte des objectifs nationaux de gestion environnementale et de la mise en œuvre des pratiques d'acquisitions écoresponsables

Cible

Adoption d'un cadre de gestion environnementale et mise en œuvre des activités pour contribuer directement à l'atteinte des objectifs nationaux de gestion environnementale

Résultats

Adoption d'un Programme de gestion des matières résiduelles ;
Construction du centre de récupération des matières recyclables ;
Installation d'îlots et de bacs de récupération dans tous les édifices ;
Remise d'une liste de traiteurs écoresponsables aux organisateurs d'événements à la Place des Arts.

L'action 4 répond à l'objectif gouvernemental 7
Promouvoir la réduction de la quantité d'énergie et de ressources naturelles et matérielles utilisées pour la production et la mise en marché de biens et de services

Action 4

Objectif organisationnel
Instaurer des pratiques pour réduire la consommation d'énergie et d'eau potable

Action	Gestes	Suivis
Obtenir la certification *Visez vert* de BOMA	1. Établir un diagnostic de la performance environnementale de la Société	1. Débuté
	2. Documenter les pratiques de consommation énergétiques des édifices (eau, électricité, énergies, etc.)	2. À mettre en œuvre
	3. Adopter les pratiques du programme de certification *Visez vert* de BOMA	3. À mettre en œuvre

Indicateur

Demande de certification complétée suivant les critères du programme de performance environnementale *Visez vert* de BOMA

Cible

Certification *Visez vert* de BOMA

Résultat

À mettre en œuvre.

L'action 5 répond à l'objectif gouvernemental 18
Intégrer les impératifs du développement durable dans les stratégies et les plans d'aménagement et de développement régionaux et locaux

Action 5

Objectif organisationnel
Intégrer les impératifs du développement durable dans les stratégies et les plans d'aménagement de la Société

Action	Gestes	Suivis
S'assurer de l'application des critères de développement durable dans les projets de construction, de rénovation et d'entretien des infrastructures	1. Imposer certains critères de développement durable dans les appels d'offres	1. Poursuivi
	2. Superviser l'application des critères dans la réalisation des travaux	2. Débuté

Indicateur

Critères d'évaluation des documents d'appels d'offres

Cible

L'intégration optimale des impératifs de développement durable dans la réalisation des travaux

Résultats

Critères spéciaux intégrés au projet d'aménagement du Grand Foyer culturel, débuté en mai 2009 :
- Optimisation de l'utilisation de matériaux, recherche d'un haut contenu recyclé, réutilisation et préservation des composantes existantes ;
- Intégration de matériaux de fabrication locale et recours à des matériaux à faible énergie intrinsèque ;
- Programme de gestion des déchets pendant la construction ;
- Optimisation de l'enveloppe du bâtiment par une isolation supérieure et des verres performants ;

Approche préconisée côté ingénierie et efficacité énergétique :
- Validation et raffinement des critères de conception (niveau d'éclairement, température, humidité relative, variations acceptables, etc.) des systèmes électromécaniques ;
- Utilisation de sources d'éclairage à faible consommation.

L'action 6 répond à l'objectif gouvernemental 21
Renforcer la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel

Action 6

Objectif organisationnel
Respecter le concept architectural original de la Place des Arts et mettre en valeur les œuvres d'art

Action	Gestes	Suivis
Conserver l'architecture originale de certains bâtiments et voir à restaurer les œuvres d'art	1. Inscrire à tout projet de construction et de rénovation le respect du concept architectural original	1. Débuté
	2. S'assurer de l'intégration harmonieuse de la nouvelle salle de concert à l'architecture de la Place des Arts	2. Débuté
	3. Restaurer et mettre en valeur les œuvres d'art de la Société	3. Débuté

Indicateurs

1. Intégration réussie des nouveaux projets de construction et de rénovation
2. État d'avancement des travaux de restauration des œuvres d'art

Cibles

1. Enrichissement du complexe culturel de la Place des Arts
2. Réalisation de 50 % des travaux de restauration des œuvres d'art

Résultats

Rénovation du Grand Foyer culturel dans l'esprit du respect du concept architectural original ;
La Place des Arts s'assure de l'intégration harmonieuse de L'Adresse symphonique à l'architecture originale du site ;
Restauration de huit œuvres d'art soit 16 % des travaux de restauration à réaliser.

Calendrier des activités en salle

Saison 2008-2009

La Chambre blanche – O Vertigo, photo : Ginette Laurin

1 2 3 4

Septembre 2008

Salle Wilfrid-Pelletier

Le Gala des Étoiles – 25e édition

Martin Matte
Condamné à l'excellence

Orchestre symphonique de Montréal
Soirée d'ouverture / Les Grands Concerts
Nagano et la Symphonie des Mille
Les Évasions classiques
Air Canada
Jazz en trois temps : hommage aux légendes du piano jazz
Les Matins symphoniques
Tchaïkovski le bien-aimé
Les Grands Concerts
Joshua Bell et le Violon rouge

Opéra de Montréal
La Fanciulla del West, de Puccini

Festival International de Jazz de Montréal – Série Jazz à l'année
Cesaria Evora

Orchestre Métropolitain du Grand Montréal
Deux voix pour Berlioz

Théâtre Maisonneuve

Festival des films du monde
Home – Film de clôture

Gala des Prix Gémeaux

Orchestre de chambre I Musici de Montréal
Cantata Criolla

Orchestre de chambre McGill
Dorothée Berryman en concert

Conservatoire de musique de Montréal

Théâtre Jean-Duceppe

Compagnie Jean Duceppe
Halpern et Johnson, de Lionel Goldstein

Cinquième Salle

Les deux mondes
Carnets de voyages

Festival international de la littérature
Quichotte et les Invincibles
Blanchie
Marie Chouinard, Rober Racine – *Chantier des extases*
Poésie, sandwichs et autres soirs qui penchent

Studio-théâtre

SACEF
Les Week-ends de la chanson Quebecor
Thierry Romanens
Pierre Cavale
Paule Tremblay
Sophie Beaudet et David Boily

Festival international de la littérature
Les Midis littéraires
Karine Vanasse lit Jean-Philippe Payette, Thùy et des extraits de *Neige* de Maxence Fermine
Benoît McGinnis lit Serge Boucher
Maude Guérin lit Chrystine Brouillet
Francis Ducharme lit Kurt Cobain, Geneviève Desrosiers, Clara Furey et Marie-Hélène Poitras

Piano nobile

PDA Junior
Sons et Brioches
Annabelle Canto

Journées de la culture 2008
Répétition publique de l'Orchestre Métropolitain – Salle Wilfrid-Pelletier
Place à Beethoven ! Orchestre symphonique du Conservatoire de musique de Montréal – Théâtre Maisonneuve
Spectacle-atelier de percussions avec Kumpa'nia – Cinquième Salle
Pro Musica présente le pianiste Jimmy Brière – Studio-théâtre
SACEF répétition publique – Studio-théâtre
Ensemble Sergiu Popa – Studio-théâtre
Atelier interactif sur l'art lyrique – Piano nobile
Ateliers de danse avec Cas public – Salle G
En avant la musique avec Véronique ! – Salle D
Moi clown ! Initiation à l'art clownesque – Salle E
Animation musicale et expositions – Hall des Pas perdus
Visites commentées – Pleins feux sur les grandes compagnies résidantes de la Place des Arts !

Octobre 2008

Salle Wilfrid-Pelletier

Orchestre symphonique de Montréal
Les Grands Concerts
Joshua Bell et le Violon rouge
Perlman joue et dirige
Les Dimanches en musique
James Ehnes et le Concerto de Sibelius
Les 5 à 8 de l'OSM
Les choix d'Hubert Reeves
Les Évasions classiques
Air Canada
Au pays des Tsars
Les Matins symphoniques
Pleins feux sur Roberts et Baskin

Opéra de Montréal
La Fanciulla del West, de Puccini

Alanis Morissette

Grand Corps malade

Daniel Lavoie
Le choeur et Lavoie

Martin Matte
Condamné à l'excellence

Théâtre Maisonneuve

Société Pro Musica
Série Émeraude
L'Ensemble de musique de chambre du Lincoln Center
Trio Wanderer et Pascal Moragues

Zucchero

David Copperfield
La Grande Illusion

Danse Danse
Sidi Larbi Cherkaoui
Myth

Les Grands Ballets canadiens de Montréal
La Dame de pique

Concert Cardinal Léger

Orchestre Métropolitain du Grand Montréal
Beethoven et Bizet : symphonies en do

Orchestre symphonique de Montréal
Concert Hors-série
Hommage à la création musicale

Théâtre Jean-Duceppe

Compagnie Jean Duceppe
Halpern et Johnson, de Lionel Goldstein
Le Lion en hiver, de James Goldman

Cinquième Salle

Série Cinquième Salle
Caterina Sagna
Basso Ostinato

Bruno Belthoise
Récital de musique portugaise

Conservatoire d'art dramatique de Montréal
La Barbe, de Berthold Brecht

Le Studio littéraire
Pascale Montpetit lit Simone de Beauvoir

Monica Freire

Festival du Monde arabe de Montréal
Le Voyage de Maimonide
Al-Andalus

Studio-théâtre

SACEF
Les Week-ends de la chanson Quebecor
Linda Racine
Manuel Gasse
MOZAIQ
Jessica Vigneault
Marie-Claude Thisdèle
Mark Pinkus et Kaya Fraser
Tadros
Madeleine Royer
Pierre-André Côté
Création plurielle

Les Mélodînes
Marc-Antoine Daragon, baryton et Francis Perron, piano

Piano nobile

PDA Junior
Théâtre de deux mains
Ti-Jean chez les Revenants
Sons et Brioches
Mission sur la planète Alliage

Les Mélodînes
Jimmy Brière, piano

Novembre 2008

Salle Wilfrid-Pelletier

Opéra de Montréal
Les Pêcheurs de perles, de Bizet

Remise de diplômes de l'École de technologie supérieure

Orchestre Métropolitain du Grand Montréal
Mendelssohn : Elijah, une œuvre chorale majeure

Orchestre symphonique de Montréal
Les Grands Concerts
Decker et Strauss : une rencontre historique
Til Fellner et le Quatrième Concerto de Beethoven
Les Évasions classiques
Air Canada
Soirée viennoise
Les Matins symphoniques
Soirée viennoise
Les Dimanches en musique
Marie-Nicole Lemieux chante Mahler

Remise de diplômes de l'Université McGill

Remise de diplômes de l'Université Concordia

Robin Williams
Weapons of Self-Destruction

Lord of the Dance

Bellydance Superstars
Babelesque

1. Marie-Nicole Lemieux – Orchestre symphonique de Montréal 3. *Myth* – Sidi Larbi Cherkaoui, Productions Loma, photo Laurent Philippe
3. Yannick Nézet-Séguin – Orchestre Métropolitain du Grand Montréal 4. *Basso Ostinato* – Compagnie Caterina Sagna, photo : Caroline Ablain

Théâtre Maisonneuve

Les Grands Ballets canadiens de Montréal
La Dame de pique

Fondation Le Portage
La Fête de la reconnaissance

Tango Fire
Estampas Porteñas

Festival du Monde arabe de Montréal
Fous de Dieu
Maqam Flamenco

Orchestre symphonique de Montréal
Jeux d'enfants
Aventure en mer – Un autre voyage d'Octavio

Danse Danse
Kylián le grand (Québec / Slovaquie)

Concert-bénéfice / ORT Montréal
Nikki Yanofsky

CINARS / ouverture
Cirque Éloize
Nebbia

Concert-bénéfice / Centraide
Gregory Charles

Alliance Vivafilm
Babine

Daniel Bélanger
L'Échec du matériel

Théâtre Jean-Duceppe

Compagnie Jean Duceppe
Le Lion en hiver, de James Goldman

Cinquième Salle

Festival du Monde arabe de Montréal
Charbel Rouhana
Aladin et le Luth magique
Tres Tiempos
Jorge Martinez
Des rythmes pour le dire

Centre des auteurs dramatiques
Soirée gala

Le Studio littéraire
Françoise Faucher lit Colette

Festival Les Coups de théâtre
Théâtre Le Clou / *Isberg*
Théâtre de l'Œil / *A New World*
Mathieu, François et les Autres / *La migration des oiseaux invisibles*
Théâtre Vox / *OZ*
Youtheatre / *Bang Boy, Bang !, Simon & The Egg*

Studio-théâtre

SACEF
Les Week-ends de la chanson Quebecor
Création plurielle
Étienne Drapeau
Linda Racine
Jean-François Casabonne
Senaya
Give
Tadros
Mélanie Guay
Mihaiilin

Festival du Monde arabe de Montréal
Dariush Zarbafian
Babak Tawhidi et son groupe
Randa Ghossoub et son groupe

Les Mélodînes
Anne Robert, violon et Maneli Pirzadeh, piano
Anne-Marie Dubois, piano

Piano nobile

PDA Junior
Les Petites Tounes
Sons et Brioches
Mon accordéon à moi

Décembre 2008

Salle Wilfrid-Pelletier

Orchestre symphonique de Montréal
Les Soirées Signature Panasonic
Saint François d'Assise, de Messiaen
Les Concerts de Noël
Les grandes traditions de Noël : Charlie Brown avec David Benoit

Opéra de Montréal
Le Gala, 13e édition

Les Grands Ballets canadiens de Montréal
Casse-Noisette, de Fernand Nault

Théâtre Maisonneuve

Québec Issime
Décembre

Alliance Vivafilm
Le Grand Départ

Sons et Brioches
Le Grand Bal de Noël

Société Pro Musica
Série Émeraude
Trio Eroica

Théâtre Jean-Duceppe

Compagnie Jean Duceppe
Le Lion en hiver, de James Goldman
Faits pour s'aimer, de Joseph Bologna et Renée Taylor

Cinquième Salle

Le Studio littéraire
James Hyndman lit Pierre Foglia et Paul Fournel

L'Arsenal à musique
Le Carnaval des animaux
L'Arche

Les hommes viennent de Mars, les femmes de Vénus

Claire Pelletier
Premier Noël avec Claire Pelletier

Studio-théâtre

SACEF
Les Week-ends de la chanson Quebecor
Linda Racine
Claude Michaud
Jean-François Casabonne
Geneviève Toupin
Tadros
Evelyn Hinds et Simon Sloutsker

École de musique Coda

École de musique Isabelle Carle

Piano nobile

Les Mélodînes
Mimi Blais / *Canotier sur la tête et vive le Ragtime*
Concert de Noël / L'Ensemble Viriditas

PDA Junior
Les Grands Ballets canadiens de Montréal
La Magie du temps des Fêtes avec Casse-Noisette

Janvier 2009

Salle Wilfrid-Pelletier

***Hommage à Vienne* – 12e édition**

Orchestre symphonique de Montréal
Les Dimanches en musique
Concours OSM Standard Life
Les Grands Concerts
Le Sacre du printemps par Nagano
Les Soirées Signature Panasonic
La Messe en si mineur de Bach
Les Évasions classiques
Air Canada
Les grandes salles du monde : l'OSM en tournée
Les Matins symphoniques
Les grandes salles du monde : l'OSM en tournée
Orchestre baroque et chœur de chambre Tafelmusik

Primerica
Convention annuelle

Opéra de Montréal
Macbeth, de Verdi

Théâtre Maisonneuve

Juste pour rire
André Sauvé

Divine Performing Arts
Tournée mondiale 2009

Théâtre Jean-Duceppe

Compagnie Jean Duceppe
Faits pour s'aimer, de Joseph Bologna et Renée Taylor

Cinquième Salle

Les hommes viennent de Mars, les femmes de Vénus

Série Cinquième Salle
The Farber Foundry
Molora

Le Studio littéraire
La Soupe de Kafka
Antoine Bertrand, Patrice Coquereau, Kathleen Fortin et Catherine Trudeau

Studio-théâtre

SACEF
Les Week-ends de la chanson Quebecor
Michel Faubert
Sara Latendresse
Mélane
Série Découvertes
Amylie
Tony Paré et Véronique Labbé
Paule Hébert et Danie Ève Savoie
Dominic Asselin
David Jalbert

Ma première Place des Arts
15e édition – Bloc 1

Conseil québécois sur le tabac et la santé
Conférence de presse

Février 2009

Salle Wilfrid-Pelletier

Opéra de Montréal
Macbeth, de Verdi

Orchestre symphonique de Montréal
Les 5 à 8 de l'OSM
Les choix d'Anne Dorval
Les Grands Concerts
Le retour attendu d'Anne-Sophie Mutter
Radu Lupu et le Troisième Concerto de Beethoven
Les Évasions classiques
Air Canada
Menu à la française

Orcheste Métropolitain du Grand Montréal
Concert contre le cancer
Concert-bénéfice au profit de l'Institut du cancer de Montréal
Mahler : Le Chant de la Terre

5. Claire Pelletier 6. Charbel Rouhana, photo : Festival du Monde arabe de Montréal 7. *Casse-Noisette* – Les Grands Ballets canadiens de Montréal, photo : John Hall
8. *Estampas Porteñas* – Tango Fire

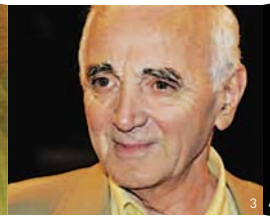
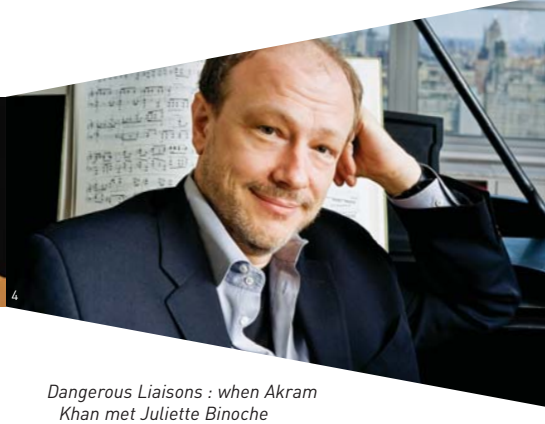

So You Think You Can Dance 2009
Première tournée canadienne

Mariza – L'Étoile du Fado
Terra Tour / Place des Arts

Les Grands Ballets canadiens de Montréal
Eifman Ballet Théâtre de Saint-Petersbourg
Tchaïkovski possédé par son double, de Boris Eifman

Unique Lives & Experiences
Chantal Petitclerc

Festival Montréal en lumière
Pierre Lapointe
Mutantès

Théâtre Maisonneuve

Société Pro Musica
Série Émeraude
Arabelle Steinbacher, violon et Robert Kulek, piano
Quatuor Zemlinsky, violons, alto, violoncelle

Chambre des notaires du Québec
Assermentation

Danse Danse
Ballet du Grand Théâtre de Genève
Para-Dice, Selon Désir, Loin

Conservatoire de musique de Montréal
Ravel et l'enfance

Festival Montréal en lumière
Compagnie Marie Chouinard / *Orphée et Eurydice*
Guy Bedos, aujourd'hui, demain
Angèle Dubeau et La Pietà / *Gargantua et autres plaisirs*
Eric Emmanuel Schmitt et I Musici / *Ma vie avec Mozart*
Paris pour moi...

Orchestre symphonique de Montréal
Jeux d'enfants
Nuit blanche – Une histoire à dormir debout

Théâtre Jean-Duceppe

Compagnie Jean Duceppe
Faits pour s'aimer, de Joseph Bologna et Renée Taylor
Pierrette est enchantée, de Pierrette Robitaille

Cinquième Salle

Série Cinquième Salle
The Farber Foundry
Molora

Juste pour rire
Les Grandes Entrevues
Stéphane Bureau avec Lise Dion, Louis-José Houde, Mario Jean, Claudine Mercier, Normand Brathwaite et Claude Meunier

IVY
Slamérica

PDA Junior
Cas public
Le cabaret dansé des vilains petits canards

Série Cinquième Salle
O Vertigo
La Chambre blanche

Studio-théâtre

SACEF
Les Week-ends de la chanson Quebecor
Simon Petit, Bruno Labrie et Christian Sbrocca
Étienne Drapeau
Agnès Bihl
Jipé Dalpé
France Maisonneuve
Jean-François Casabonne
Kevin Thompson
L'Évêque
Cindy Boire et Claudine Grenier
Louise Aubé
Éric Bélanger
Le Husky

Ma première Place des Arts
15e édition – Bloc 1 – Bloc 2

PDA Junior
La Compagnie Larivée Cabot Champagne
Gros Biscuit !

Nuit blanche à la Place des Arts
Les Imprudanses – Pas perdus
Cinéparc – Esplanade
Scratch la lune ! – Piano nobile
Improvisez la nuit – Théâtre Jean-Duceppe
Les 100 meilleures chansons québécoises selon la SACEF – Studio-théâtre
Fantasia – Théâtre Maisonneuve

Mars 2009

Salle Wilfrid-Pelletier

Congrès Shoppers Drug Mart
SDM / Pharmaprix Theatre Night

Orchestre symphonique de Montréal
Les Grands Concerts
John Adams : chef et compositeur
Kent Nagano et la Troisième de Brahms
Les Matins symphoniques
John Adams dirige
Les Dimanches en musique
C'est bien meilleur avec orchestre !
Les Soirées Signature Panasonic
Bronfman joue Brahms

Opéra de Montréal
Starmania Opéra, de Plamondon / Berger

Cérémonie d'engagement de l'ingénieur de l'École de technologie supérieure

Théâtre Maisonneuve

Société Pro Musica
Série Émeraude
Quatuor Pražák, cordes (République tchèque)
Quatuor Ysaÿe, cordes (France)
Série Saphir
Marc-André Hamelin, piano, Lara St-John, violon et le Quatuor Leipzig
Marc-André Hamelin, piano et Karina Gauvin, soprano
Marc-André Hamelin, piano et les Violons du Roy
Marc-André Hamelin, piano

PDA Junior
Théâtre sans fil
Hänsel et Gretel

Défi sportif des athlètes handicapés
Groupe Premier Ciel et Corpuscule

Juste pour rire
Sugar Sammy
Sam Khullar is Sugar Sammy

Jean-Marc Chaput
Maintenant ou jamais

Orchestre symphonique de Montréal
Jeux d'enfants
La porte mystérieuse. Et si on l'ouvrait ?...

Superfantastico
Concours de chant italien, 14e édition

Les Grands Ballets canadiens de Montréal
Les Innovateurs de la danse
Le Sacre du Printemps, de Stijn Celis et *Re-II,* de Shen Wei

Théâtre Jean-Duceppe

Compagnie Jean Duceppe
Le Déni, d'Arnold Wesker

Centre des auteurs dramatiques
Soirée littéraire

Cinquième Salle

Le Studio littéraire
Marie Tifo lit Lise Tremblay
Alexis Martin lit Léon Tolstoï

Les hommes viennent de Mars, les femmes de Vénus

Festival international du film sur l'art – 27e édition
Mutantès, dans la tête de Pierre Lapointe
Boris Eifman : Je suis né chorégraphe
Dangerous Liaisons : when Akram Khan met Juliette Binoche
The Jazz Baroness
Félix Leclerc, en mots et en paroles
Callas Cooking – Ingredients of a Legend
Arturo Toscanini
Pavarotti : A Life in Seven Arias
Rudolf Nureyev : From Russia With Love

Série Cinquième Salle
Rubberbandance Group
Punto Ciego

Studio-théâtre

SACEF
Les Week-ends de la chanson Quebecor
Catherine Sénart
David Jalbert
Les finissants en théâtre musical du Collège Lionel-Groulx
Jérôme Minère
Jason Lang
Série Découvertes
Naïla
Lara
Tomás Jensen
Le Citoyen
St-Pierre et Véronique Poulin
Alexandre Poulin
Isabelle Cyr

Ma première Place des Arts
15e édition – Bloc 2 – Bloc 3

Piano nobile

Les Mélodînes
L'Atelier lyrique de l'Opéra de Montréal
Brigitte Rolland, violon et Carmen Picard, piano
Le Big Band de la Faculté de musique de l'UDM
Mireille Taillefer, mezzo-soprano et Francis Perron, piano

PDA Junior
Benoit
Sons et Brioches
Les 7 trompettes de Fred Piston
Skarazula

Avril 2009

Salle Wilfrid-Pelletier

Unique Lives & Experiences
Margaret Trudeau
Diane Keaton

Festival International de Jazz de Montréal – Série Jazz à l'année
Michael Bolton
Five Peace Band

1. Pierre Lapointe – *Mutantès*, photo : Festival Montréal en lumière 2. Tomás Jensen – Week-ends de la chanson Quebecor 3. Charles Aznavour 4. Marc-André Hamelin – Société Pro Musica, photo : Fran Kaufman

Orchestre symphonique de Montréal
Les Dimanches en musique
Le Premier Concerto pour piano de Beethoven
Les Évasions classiques
Air Canada
Le violon, star de cinéma

Willie Nelson

Hairspray

Charles Aznavour
En liberté

Danse Danse et Place des Arts
La La La Human Steps
Amjad

Théâtre Maisonneuve

Les Grands Ballets canadiens de Montréal
Les Innovateurs de la danse
Le Sacre du printemps, de Stijn Celis et *Re-II*, de Shen Wei

Orchestre Métropolitain du Grand Montréal
Bartók et Dvořák

Société Pro Musica
Série Émeraude
Yevgeny Sudbin, piano

Fonds de développement de l'ETS – Soirée-bénéfice
Help! A tribute to The Beatles

PDA Junior
Arthur l'Aventurier
La Course au trésor

Mario Pelchat et Michel Legrand

Fred Pellerin
L'Arracheuse de temps

Louis-José Houde
Suivre la parade

Théâtre Jean-Duceppe

Compagnie Jean Duceppe
Le Déni, d'Arnold Wesker
Amadeus, de Peter Shaffer

Fondation Jean-Duceppe
Duceppe et le théâtre québécois

Cinquième Salle

Série Cinquième Salle
Rubberbandance Group
Punto Ciego
Ballets C. de la B.
Patchagonia
4d art
Norman (hommage à Norman McLaren)

Société Pro Musica
Série Topaze
Denise Djokic, violoncelle et David Jalbert, piano
Quatuor Borealis

Festival du Monde arabe de Montréal – programmation hors saison
La Caravane de la Médina
Jozza Jazz
Ailleurs hier
Pas perdus

Studio-théâtre

SACEF
Les Week-ends de la chanson Quebecor
Alexandre Poulin
Angélique Duruisseau
Dominique Breau
Martine Vaillancourt
Francis Gallant
Marc Angers
Mathieu Gaudet
Mathieu Joly et Compost
Caroline d'été
L'Ensemble Sergiu Popa

Ma première Place des Arts 15e édition – Bloc 3

Piano nobile

Les Mélodînes
Christian Parent, piano
Pierre Grandmaison, orgue

PDA Junior
Dolce Production
Étoile, Cacahuète et Ritournelles
Théâtre des deux mondes
La Croisée des mots
Sons et Brioches
Rythmo-Synchro

Mai 2009

Salle Wilfrid-Pelletier

Danse Danse et Place des Arts
La La La Human Steps
Amjad

Orchestre symphonique de Montréal
Les Dimanches en musique
Vancouver Symphony Orchestra
Les Grands Concerts
Gil Shaham joue Brahms
Daphnis et Chloé : un succès de l'OSM
Les Matins symphoniques
Ghil Shaham joue Brahms
Les Soirées Signature Panasonic
Lefèvre, Laplante : réunis pour la première fois !

Orchestre Métropolitain du Grand Montréal
La Finlande de Sibelius

Rodger Hodgson
Roger Hodgson, la voix inoubliable de Supertramp

Festival International de Jazz de Montréal – Série Jazz à l'année
Diana Krall

Unique Lives & Experiences
Jane Fonda

Opéra de Montréal
Lucia Di Lammermoor, de Donizetti

Remise de diplômes de HEC Montréal

Théâtre Maisonneuve

Louis-José Houde
Suivre la parade

Les Grands Ballets canadiens de Montréal
La Belle au bois dormant, de Mats Ek

Association des orchestres de jeunes de la Montérégie
Concert printanier

Orchestre de chambre McGill
Concert gala

Richard Abel

Festival TransAmériques
Sacha Waltz & Guests
Körper

Concours musical international de Montréal
Finale – Concert gala

Festival Mutek
Atom

Théâtre Jean-Duceppe

Compagnie Jean Duceppe
Amadeus, de Peter Shaffer

PDA Junior
De McGinnis à Mozart : le travail d'acteur

Cinquième Salle

Série Cinquième Salle
Norman (hommage à Norman McLaren)

Société Pro Musica
Série Topaze
Jean-François Latour, piano
Paul Stewart, piano

Ma première Place des Arts 15e édition – Finales

Christian Sbrocca
L'Opinion des autres

Festival du Monde arabe de Montréal – programmation hors saison
La Caravane de la Médina
Amine et Hamza MRahi en trio, Aleix Tobias

Festival TransAmériques
Yasmeen Godder
Singular Sensation

Marimuz
Ezperanto II

Festival Mutek
Alexandre Burton et Julien Roy
Bulbes

Studio-théâtre

SACEF
Les Week-ends de la chanson Quebecor
Francis Gallant
Viviane Renard
Dominique Breau
Louise Aubé
Jean Paray
Dominique Breau
Chantal Parent
Viviane Renard
Martin Théberge
Anik Bérubé
Pierre Perpall
Simon Sloutsker
Julie Massicotte
Anic Proulx et Paule Tremblay

Le Studio littéraire
Jean-Paul Daoust

Festival du Monde arabe de Montréal – programmation hors saison
La Caravane de la Médina
Karim Saada et son groupe
Jacques Pasquet, *Sésame, ouvre-toi au Grand Nord*

Piano nobile

PDA Junior
Atelier lyrique de l'Opéra de Montréal
Alea Canto

Juin 2009

Salle Wilfrid-Pelletier

Opéra de Montréal
Lucia Di Lammermoor, de Donizetti

Unique Lives & Experiences
An Evening with Lily Tomlin

Sylvia Browne
The Farewell Tour

Élèves des Conservatoires du Québec
L'Envolée symphonique

Remise de diplômes de l'Université Concordia

Martin Matte
Condamné à l'excellence

Orchestre Métropolitain du Grand Montréal
Bruckner 8 : le cycle se poursuit

Chicago

5. Fred Pellerin – *L'Arracheuse de temps*, photo : Claude Dolbec 6. *Hairspray*, photo : © Chris Bennion 7. Roger Hodgson

Festival International de Jazz de Montréal – 30e anniversaire
Gary Burton et Pat Metheny
Wynton Marsalis

Théâtre Maisonneuve

Festival TransAmériques
Éonnagata avec Robert Lepage, Sylvie Guillem et Russell Maliphant

Remise de diplômes du Collège Durocher de Saint-Lambert

Harmonies de concert

Israel Cancer Research Fund
Dennis DeYoung

Films Séville
À vos marques Party 2

Remise de diplômes du Collège Saint-Jean-Vianney

Remise de diplômes du Collège Regina Assumpta

Remise de diplômes du Collège Vanier

Club des Petits déjeuners du Québec
Le Gala des orchidées

Remise de diplômes du Collège Dawson

Alliance Vivafilm
De Père en flic

Festival International de Jazz de Montréal
Maria Schneider Orchestra

Théâtre Jean-Duceppe

Compagnie Jean Duceppe
Amadeus, de Peter Shaffer

Cinquième Salle

Festival du Monde arabe de Montréal – programmation hors saison
La Caravane de la Médina
Taybah, Ensemble soufi d'Avignon

Fête nationale du Portugal
Rodrigo

Académie de musique du Québec
Prix d'Europe 2009

Académie de musique de Montréal
Star Fest 2009

Festival de poésie internationale de Montréal
Celui qui a tout vu

Festival International de Jazz de Montréal
Angèle Dubeau
Phillip Glass - Portrait

Studio-théâtre

SACEF
Les Week-ends de la chanson Quebecor
Chantal Parent
La Relève Gospel
Mélane
Chloé Lacasse
Aikya et Mélissa Lavergne

École de musique Coda
Spectacle de fin d'année

Festival du Monde arabe de Montréal – programmation hors saison
La Caravane de la Médina
Arménie, ma dérive ! avec Serge Bédrossian et son groupe
Percussions universelles avec Patrick Graham, Pascal Veillette, Firas Haddad et Hassan El Hadi

Juillet 2009

Salle Wilfrid-Pelletier

Festival International de Jazz de Montréal
Jamie Cullum
Chris Botti
Tony Bennett
Dave Brubeck
Al Jarreau
Jeff Beck
Pink Martini
Joe Cocker
Brian Setzer
Jackson Browne
Battle of the Bands avec le Glenn Miller Orchestra et le Harry James Orchestra

Martin Matte
Condamné à l'excellence

Festival Juste pour rire
Gala Best-of
Bill Cosby
Événement Jean-Marc Parent

Théâtre Maisonneuve

Festival International de Jazz de Montréal
Dave Holland, Gonzalo Rubalcaba, Chris Potter, Eric Harland
Melody Gardot
Chucho Valdès Quintet
Madeleine Peyroux
Wayne Shorter Quartet
Susie Arioli
Miles from India
Madeleine Peyroux
Brandford Marsalis Quartet
Sophie Milman
Joshua Redman
Charlie Haden
Ornette Coleman Quartet
Van Der Graaf Generator
Patricia Barber
John Pizzarelli
Harlem Gospel Choir
Montréal Variations

Festival Juste pour rire
Balé de Rua

Festival Juste pour rire et Alliance Vivafilm
Les Doigts croches

Théâtre Jean-Duceppe

Festival International de Jazz de Montréal
Al di Meola
Sadao Watanabe
Eliane Elias
Kenny Garrett, *Sketches of Miles Davis*
Kenny Werner Quintet
Jimmy Cobb's
Bill Frisell Quartet
Lorraine Desmarais Big Band
George Wein and the Newport All-Stars
François Bourassa et Alain Caron

Festival Juste pour rire
Arturo Brachetti
Change

Cinquième Salle

Festival International de Jazz de Montréal
Angèle Dubeau
Phillip Glass - Portrait
Guitarissimo avec
Peppino D'Agostino
Monte Montgomery
Russell Malone
Frank Vignola
Olivier Langevin
Sylvain Provost
Don Alder
Stanley Jordan
Murielle Anderson
Zachary Richard

Festival Juste pour rire
Les Grandes Entrevues
Stéphane Bureau avec Laurent Paquin, Patrick Timsit, François Morency et Spécial RBO
Danny Bhoy

Amphithéâtre de Lanaudière

Festival de Lanaudière
32e édition
Sinfonia de Lanaudière – Alain Lefèvre
Orchestre Métropolitain et Alain Lefèvre – *Des artistes au sommet de leur art*
Les Petits Chanteurs de Laval et les Voix boréales
Orchestre du Festival – Jean-Marie Zeitouni
Verdi rend hommage à Rossini
Valentina Lisitsa, *Lisitsa dans l'éclatant 3e de Rachmaninov*
Autour du jazzman Michel Donato
Les Violons du Roy et Marie-Nicole Lemieux
Orchestre Métropolitain – Yannick Nézet-Séguin
Choeurs d'opéras et Symphonie fantastique – Romantisme ultime

Les Dyades
Star Académie 2009
Annie Villeneuve
Robert Charlebois
Mes Aïeux
Sonia Ya-Ya

Août 2009

Salle Wilfrid-Pelletier

Martin Matte
Condamné à l'excellence

Daniel O'Donnell – Tournée 2009

Bernard Lachance
L'Impossible Rêve

Bryan Adams
Concert acoustique en solo

Théâtre Maisonneuve

Les FrancoFolies de Montréal
Bernard Lavilliers
Juliette Gréco
Daniel Bélanger solo
Martha Wainwright solo
Béla Fleck et Toumani Diabaté
Jane Birkin
12 hommes rapaillés, un hommage à Gaston Miron

Festival des films du monde
Cérémonie et film d'ouverture / 1981
Korkoro (Liberté / Freedom)
Vive la rose, Redland
À mon frère, Enen
Surmenage, Cœur animal
Pigeon : Impossible, Waffenstillstand
Matière à rêver, Die Standesbeamtin
Hommage à Pierre Lebeau, Un cargo pour l'Afrique
Weaving Girl

Cinquième Salle

Festival du Monde arabe de Montréal – programmation hors saison
La Caravane de la Médina
Groupe Aghanina
Éternels Rahbani

1. Jeff Beck – Festival International de Jazz de Montréal 2. Jane Birkin – FrancoFolies de Montréal, photo : Kate Barry 3. Alain Lefèvre, photo : Festival de Lanaudière

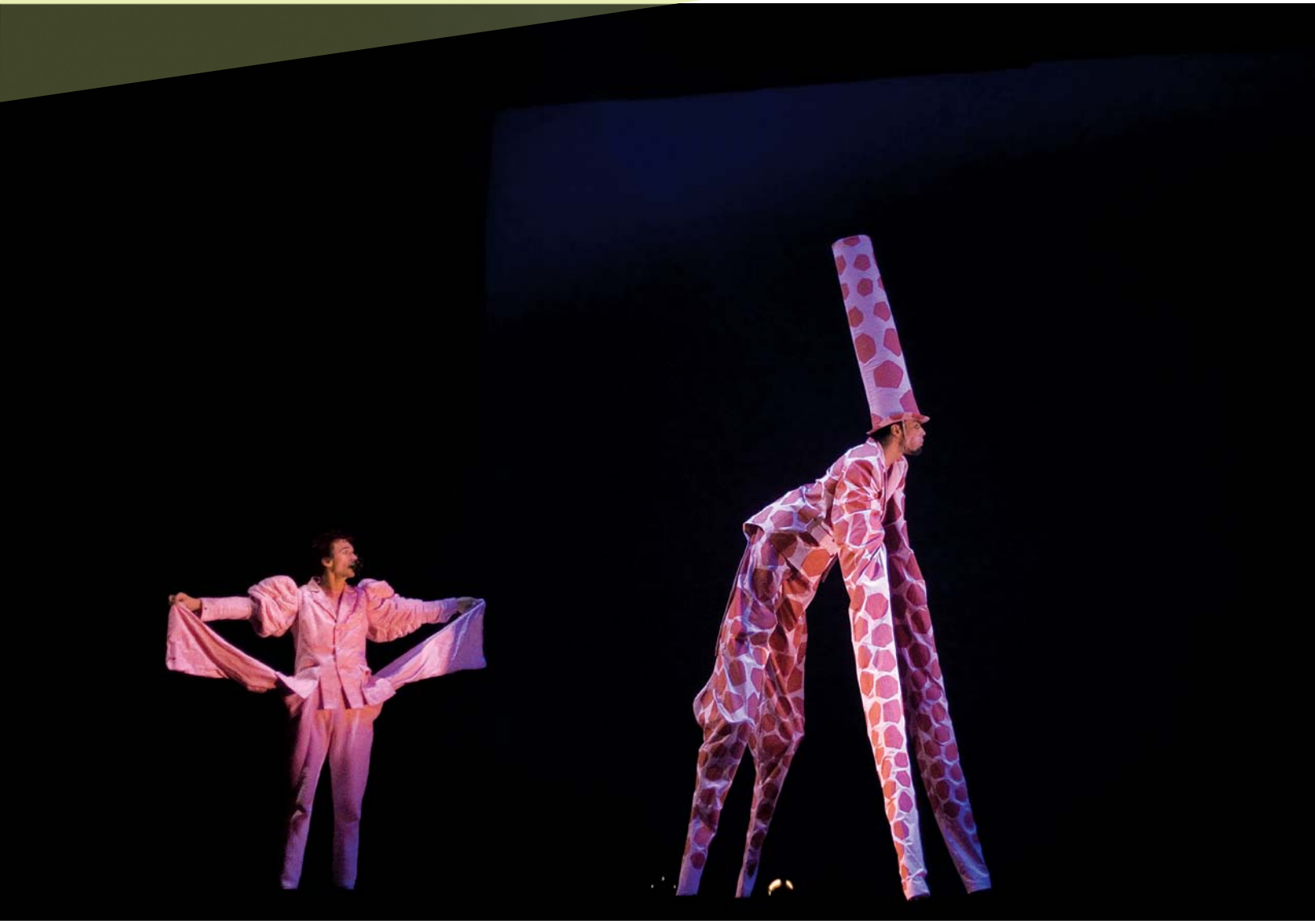

L'Arche – L'Arsenal à musique.
Série PDA Junior, photo : Julien Lefebvre

Code d'éthique et de déontologie des Administrateurs de la Société de la Place des Arts de Montréal

Préambule

Considérant que les membres du conseil de la Société de la Place des Arts de Montréal (ci-après « La Société ») doivent se doter d'un Code d'éthique et de déontologie dans le respect des principes et règles édictés par le *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics* (ci-après appelé « le Règlement ») adopté dans le cadre de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (L.R.Q., c.M-30, a 3.0.1 et 3.0.2 ; 1997, c.6, a.1) ainsi qu'en vertu de la *Loi sur la Gouvernance des sociétés d'État* (L.R.Q., chapitre G-1.02, a.15, al 4) ;

Considérant que ces Lois et le Règlement prévoient des principes d'éthique et des règles de déontologie applicables aux Administrateurs de la Société ;

Considérant que les membres du conseil d'administration souhaitent préciser les modalités d'application de ces Lois et du Règlement et ajouter, à ces normes légales, des paramètres additionnels propres à la Société ;

Considérant qu'aucune des dispositions du présent Code ne doit être interprétée comme ayant pour effet de restreindre la portée de ces dispositions législatives ou réglementaires ;

Considérant que la Société s'est dotée d'outils nécessaires pour assurer la mise en application de ce Code ;

Compte tenu de ce qui précède, les membres du conseil d'administration de la Société adoptent le Code d'éthique et de déontologie qui suit.

1. Définitions

Dans le présent Code, à moins que le contexte n'indique un sens différent :

a) ***« Administrateur »*** désigne un membre du conseil d'administration de la Société nommé par le gouvernement ;

b) ***« Administrateur qui exerce ses fonctions à temps plein »*** désigne le président-directeur général ;

c) ***« Comité »*** le comité de gouvernance et d'éthique du Conseil conformément à la *Loi sur la Gouvernance des sociétés d'État ;*

d) ***« Conflit d'intérêts »*** désigne toute situation réelle, apparente, potentielle ou éventuelle, dans laquelle un Administrateur ou un Dirigeant pourrait être porté à favoriser une personne (y compris lui-même et les personnes auxquelles il est lié) au détriment d'une autre. Toute situation susceptible de porter atteinte à la loyauté, l'intégrité ou le jugement est également couverte par la présente définition ;

e) ***« Conjoint »*** comprend les époux ainsi que les personnes vivant maritalement l'un avec l'autre depuis plus d'un an ;

f) ***« Conseil »*** désigne le conseil d'administration de la Société ;

g) ***« Contrat »*** comprend un contrat projeté ;

h) ***« Contrôle »*** ou ***« Contrôlent »*** désigne la détention directe ou indirecte, par une personne, de valeurs mobilières, incluant des parts sociales, conférant plus de 50 % des droits de vote ou de participation, sans que ce droit ne dépende de la survenance d'un événement particulier, ou permettant d'élire la majorité des administrateurs ;

i) ***« Dirigeant »*** à l'égard de la Société, désigne le président-directeur général qui en est le principal dirigeant ou toute personne qui assume des responsabilités de direction sous l'autorité immédiate du président-directeur général dont l'embauche et les conditions d'emploi sont soumises à l'approbation du Conseil ;

j) ***« Entreprise »*** désigne toute forme que peut prendre l'organisation de la production de biens ou de services ou de toute autre affaire à caractère commercial, industriel ou financier et tout regroupement visant à promouvoir certaines valeurs, intérêts ou opinions ou à exercer une influence sur les autorités publiques ; toutefois cela ne comprend pas la Société ni une association ou un regroupement à but non lucratif qui ne présente aucun lien financier avec la Société ni d'incompatibilité avec les objets de la Société ;

k) ***« Entreprise liée »*** désigne toute personne morale et toute société à l'égard desquelles la Société détient directement ou indirectement des valeurs mobilières, incluant des parts sociales, conférant plus de 10 % des droits de vote ou de participation ;

l) ***« Personnes liées »*** sont des personnes liées à un Administrateur ou à un Dirigeant, les personnes ayant un lien par le sang, le mariage, l'union civile, l'union de fait ou l'adoption ;

Aux fins du présent Code, lui sont également liés l'enfant d'une personne ayant un lien par le mariage, l'union civile, l'union de fait ou l'adoption, un membre de sa famille immédiate vivant sous le même toit, la personne à laquelle un Administrateur ou un Dirigeant est associé ou la société de personnes dont il est associé, la personne morale dont l'Administrateur détient directement ou indirectement 10 % ou plus d'une catégorie de titres comportant droit de vote, la personne morale qui est contrôlée par l'Administrateur ou le Dirigeant ou par une personne liée (voir définition plus haut) ou par un groupe de ces personnes agissant conjointement ; toute personne qu'un Administrateur ou un Dirigeant pourrait être porté à favoriser en raison de sa relation avec elle ou un tiers, de son statut, de son titre ou autre ;

m) ***« Information confidentielle »*** désigne toute information ayant trait à la Société, aux tendances d'une industrie ou d'un secteur ou toute information de nature stratégique, qui n'est pas connue du public et qui, si elle était connue d'une personne qui n'est pas un Administrateur ou un Dirigeant, serait susceptible de lui procurer un avantage quelconque ou de compromettre la réalisation d'une opération à laquelle la Société participe ;

n) ***« Loi »*** désigne la *Loi sur la Société de la Place des Arts de Montréal,* (L.R.Q., c. S-11.03), telle qu'amendée et modifiée à l'occasion ;

o) ***« Lois »*** désigne la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (L.R.Q., c.M-30, a 3.0.1 et 3.0.2 ; 1997, c.6, a.1) et la *Loi sur la Gouvernance des sociétés d'État* (L.R.Q., chapitre G-1.02, a.15, al 4) ;

p) ***« Premier dirigeant »*** désigne le président-directeur général expressément en excluant les Dirigeants ;

q) ***« Règlement »*** désigne le *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics* (L.R.Q., c.M-30, a 3.0.1 et 3.0.2 ; 1997, c.6, a.1) en vertu de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif ;*

r) ***« Règlement de régie interne »*** désigne le règlement de régie interne adopté par la Société tel qu'amendé ou modifié de temps à autre ;

s) ***« Secrétaire du Conseil »*** désigne la personne qui exerce cette fonction ;

t) ***« Société »*** désigne la Place des Arts de Montréal.

2. Dispositions générales

2.1 Le présent Code a pour objet d'établir les principes d'éthique et les règles de déontologie de la Société. Les principes d'éthique tiennent compte de la mission de la Société, des valeurs qui sous-tendent son action et de ses principes généraux de gestion. Les règles de déontologie portent sur les devoirs et obligations des Administrateurs et Dirigeants.

2.2 Le présent Code s'applique aux Administrateurs et Dirigeants de la Société. Il s'applique également au Secrétaire du Conseil.

2.3 Le présent Code est établi conformément aux Lois, au Règlement et au Règlement de régie interne de la Société. Il reflète et, le cas échéant, complète les dispositions de ces derniers.

2.4 Aux termes du présent Code, le fait d'être membre actif ou dirigeant de la Fondation de la Place des Arts ne peut constituer un Conflit d'intérêts.

3. Principes d'éthique et règles générales de déontologie

3.1 L'Administrateur ou le Dirigeant dans le cadre de son mandat est nommé pour contribuer à la réalisation de la mission de la Société. Dans ce cadre, il doit mettre à profit ses connaissances, ses aptitudes, son expérience et son intégrité de manière à favoriser l'accomplissement efficient, équitable et efficace des objectifs assignés à la Société par la *Loi* et la bonne administration des biens qu'elle possède comme mandataire de l'État.

Sa contribution doit être faite dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité. Il doit entretenir à l'égard de toute personne et de la Société des relations fondées sur le respect, la coopération et le professionnalisme.

3.2 L'Administrateur est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la *Loi,* le Règlement ainsi que ceux établis par le présent Code. Le Dirigeant est également tenu de respecter ces règles dans la mesure où elles lui sont applicables. En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent aux Administrateurs et Dirigeants. Il doit, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles.

L'Administrateur ou le Dirigeant qui représente la Société ou qui, à la demande de la Société, exerce des fonctions d'Administrateur ou de Dirigeant dans un autre organisme ou une Entreprise, ou en est membre, est tenu aux mêmes obligations.

3.3 Dans l'exercice de ses fonctions, l'Administrateur ou le Dirigeant doit maintenir à jour ses connaissances et avoir un jugement professionnel indépendant, dans le meilleur intérêt de la Société. Il a le devoir de prendre connaissance, de promouvoir le respect et de se conformer au présent Code, aux *Lois* et aux règlements applicables ainsi qu'aux politiques, directives et règles fixées par la Société.

3.4 L'Administrateur ou le Dirigeant doit investir le temps nécessaire à la maîtrise des dossiers soumis au Conseil et à ses comités.

3.5 L'Administrateur ou le Dirigeant doit, dans le cadre de l'exercice de ses fonctions, respecter la mission de la Société et être bien informé sur ses activités. Sa présence à des spectacles et à des activités d'animation est inhérente à l'accomplissement de son mandat et assure une rétroaction informée sur les dossiers de la Société.

3.6 L'Administrateur ou le Dirigeant ne peut confondre les biens de la Société avec les siens; il ne peut utiliser, à son profit ou au profit d'un tiers, les biens de la Société ni l'Information confidentielle obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions. Ces obligations subsistent même après qu'il ait cessé d'occuper ses fonctions.

3.7 L'Administrateur ou le Dirigeant ne doit rechercher, dans l'exercice de ses fonctions, que l'intérêt de la Société à l'exclusion de son propre intérêt et de celui de tiers.

3.8 L'Administrateur ou le Dirigeant ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même, une Personne liée à l'Administrateur ou au Dirigeant ou un tiers. Il ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou avantage autres que ceux d'une valeur modeste et d'usage.

Tout cadeau, marque d'hospitalité ou avantage ne correspondant pas à ces critères doit être retourné au donneur ou à l'État.

3.9 L'Administrateur ou le Dirigeant ne peut prendre d'engagement à l'égard de tiers ni leur accorder aucune garantie relativement au vote qu'il peut être appelé à donner ou à quelque décision que ce soit que le Conseil peut être appelé à prendre.

3.10 L'Administrateur ou le Dirigeant se doit de respecter les restrictions et appliquer les mesures de protection en regard de l'Information confidentielle. Il ne doit communiquer de l'Information confidentielle qu'aux personnes autorisées à la connaître. Il a la responsabilité de prendre des mesures visant à protéger la confidentialité des informations auxquelles il a accès.

3.11 L'Administrateur ou le Dirigeant est tenu à la discrétion quant à toute Information confidentielle dont il a connaissance dans l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information reçue. En outre, les délibérations du Conseil, les positions défendues par ses membres ainsi que les votes de ces derniers sont confidentiels.

3.12 L'Administrateur ou le Dirigeant qui assume des obligations vis-à-vis d'autres entités peut parfois se trouver en situation de Conflits d'intérêts. Dans le cas où le présent Code ne prévoit pas la situation, il doit déterminer si son comportement respecte ce à quoi la Société peut raisonnablement s'attendre du comportement d'un Administrateur ou d'un Dirigeant dans ces circonstances. Il doit également déterminer si une personne raisonnablement bien informée conclurait que les intérêts qu'il détient dans l'autre entité risquent d'influencer ses décisions et de nuire à son objectivité et à son impartialité dans l'exercice de ses fonctions à la Société.

3.13 Dans un délai raisonnable après son entrée en fonction, un Administrateur ou un Dirigeant doit organiser ses affaires personnelles de manière à ce qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions, et à éviter les intérêts incompatibles avec les intérêts de la Société ou les Conflits d'intérêts entre ses intérêts personnels et les obligations de ses fonctions. Il doit prendre, le cas échéant, toute mesure nécessaire pour se conformer aux dispositions du présent Code.

3.14 L'Administrateur ou le Dirigeant ne peut, dans l'exercice de ses fonctions, traiter avec une personne qui a cessé d'être Administrateur ou Dirigeant de la Société depuis moins d'un an si cette dernière agit pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle la Société est partie et sur laquelle cette personne détient de l'information non disponible au public.

3.15 Après avoir cessé d'exercer ses fonctions, nul Administrateur ou Dirigeant ne doit divulguer une Information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'Information confidentielle non disponible au public concernant la Société ou un autre organisme ou Entreprise avec lequel il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la date de cessation de ses fonctions.

Dans l'année qui suit cette date, il lui est interdit d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle la Société est partie et sur laquelle il détient de l'Information confidentielle non disponible au public.

3.16 L'Administrateur ou le Dirigeant doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toutes considérations partisanes.

3.17 Le président du Conseil, l'Administrateur qui exerce ses fonctions à temps plein ou le Premier dirigeant doit faire preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions politiques.

3.18 Le président du Conseil, l'Administrateur qui exerce ses fonctions à temps plein ou le Premier dirigeant qui a l'intention de présenter sa candidature à une charge publique élective doit en informer le secrétaire général du Conseil exécutif. Le Dirigeant, à l'exception du Premier dirigeant, doit quant à lui en informer le président du Conseil et le Premier dirigeant.

3.19 Le président du Conseil, l'Administrateur qui exerce ses fonctions à temps plein ou le Premier dirigeant qui veut se porter candidat à une charge publique élective doit se démettre de ses fonctions.

4. Devoirs et obligations des Administrateurs et Dirigeants eu égard aux conflits d'intérêts

4. A) Prévention des conflits d'intérêts

4.1 L'Administrateur ou le Dirigeant doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions ou dans une situation jetant un doute raisonnable sur sa capacité d'exercer ses fonctions avec une loyauté sans partage.

L'Administrateur ou le Dirigeant doit éviter de se trouver dans une situation où lui ou une Personne liée pourrait tirer, directement ou indirectement, profit d'un contrat conclu par la Société ou de l'influence du pouvoir de décision de cet Administrateur ou Dirigeant, selon le cas, en raison des fonctions qu'il occupe au sein de la Société.

Le Premier dirigeant de la Société ou le Dirigeant doit également éviter d'occuper des fonctions ou d'être lié par des engagements qui l'empêchent de consacrer le temps et l'attention que requiert l'exercice normal de ses fonctions.

4.2 L'Administrateur qui exerce une fonction à temps plein au sein de la Société ou le Dirigeant ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une Entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui de la Société.

Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence. Dans l'intervalle, les articles 4.3, 4.4, 4.6 et 4.9 s'appliquent.

Tout autre Administrateur ayant un intérêt dans une Entreprise doit, sous peine de révocation, se conformer aux dispositions des articles 4.3, 4.4, 4.6 et 4.9.

4. B) Dénonciation et abstention

4.3 L'Administrateur, le Dirigeant qui :

a) est partie à un contrat avec la Société ; ou

b) a un intérêt direct ou indirect dans une Entreprise partie à un contrat avec la Société ou est Administrateur ou Dirigeant ou employé de cette Entreprise ;

doit divulguer par écrit au président du Conseil la nature et l'étendue de son intérêt.

Il en est de même de l'Administrateur ou du Dirigeant qui a un autre intérêt direct ou indirect dans toute question considérée par le Conseil.

L'Administrateur doit s'abstenir de délibérer et de voter sur toute question reliée à cet intérêt et éviter de tenter d'influencer la décision s'y rapportant. Il doit également se retirer de la réunion pour la durée des délibérations et du vote sur cette question. Ce fait doit être consigné au procès-verbal des délibérations du Conseil.

4.4 La divulgation requise à l'article 4.3 se fait, dans le cas d'un Administrateur, lors de la première réunion :

a) au cours de laquelle le contrat ou la question concernée est à l'étude ;

b) suivant le moment où l'Administrateur qui n'avait aucun intérêt dans le contrat ou la question concernée en acquiert un ;

c) suivant le moment où l'Administrateur acquiert un intérêt dans le contrat déjà conclu ; ou

d) suivant le moment où devient Administrateur toute personne ayant un intérêt dans un contrat ou une question sous étude.

4.5 Le Dirigeant qui n'est pas Administrateur doit effectuer la divulgation requise à l'article 4.3 immédiatement après :

a) avoir appris que le contrat ou la question concernée a été ou sera à l'étude lors d'une réunion ;

b) avoir acquis l'intérêt, s'il l'acquiert après la conclusion du contrat ou la décision concernée ; ou

c) être devenu Dirigeant, s'il le devient après l'acquisition de l'intérêt.

Le Dirigeant ne peut tenter d'aucune façon d'influencer la décision des Administrateurs.

4.6 L'Administrateur ou le Dirigeant doit effectuer la divulgation requise à l'article 4.3 dès qu'il a connaissance d'un contrat visé par cet article et qui, dans le cadre de l'activité commerciale normale de la Société, ne requiert pas l'approbation des Administrateurs.

4.7 Les articles 4.3 à 4.6 s'appliquent également lorsque l'intérêt concerné est détenu par une Personne liée de l'Administrateur ou du Dirigeant.

4.8 L'Administrateur ou le Dirigeant doit dénoncer par écrit au président du Conseil les droits qu'il peut faire valoir contre la Société, en indiquant leur nature et leur valeur, dès la naissance de ces droits ou dès qu'il en a connaissance.

4.9 L'Administrateur ou le Dirigeant doit remettre au président du Conseil, dans les trente jours de sa nomination et avant le 30 septembre de chaque année, une déclaration en la forme revue de temps à autre par la Société et contenant les informations suivantes :

a) le nom de toute Entreprise publique dans laquelle il détient plus de 1 % des valeurs mobilières ou des biens, incluant des parts sociales ;

b) le nom de toute Entreprise privée dans laquelle il détient plus de 10 % des valeurs mobilières ou des biens, incluant des parts sociales ;

c) le nom de toute Entreprise pour laquelle il exerce des fonctions ou dans laquelle il a un intérêt direct ou indirect sous forme de créance, droit, priorité, hypothèque ou avantage financier ou commercial significatif ; et

d) le nom de son employeur et la personne morale, la société ou l'Entreprise dont il est propriétaire, actionnaire, administrateur, dirigeant ou contrôleur ;

e) à l'exception de la Fondation de la Place des Arts, le nom de toute association y compris toute entreprise culturelle dans laquelle il exerce des fonctions d'administrateur ou de dirigeant ou une influence significative ainsi que les objets visés par cette association ou cette entreprise.

L'Administrateur ou le Dirigeant pour qui les dispositions des paragraphes a) à e) ne trouvent pas d'application doit remplir une déclaration à cet effet et la remettre au président du Conseil.

L'Administrateur ou le Dirigeant doit également produire une telle déclaration dans les trente jours de la survenance d'un changement significatif à son contenu.

Les déclarations remises en vertu du présent article sont traitées de façon confidentielle.

4.10 Le vote d'un Administrateur donné en contravention des dispositions du présent Code, ou alors que l'Administrateur est en défaut de produire la déclaration visée par l'article 4.9, ne peut être déterminant.

4.11 Le président du Conseil remet les déclarations reçues en application des articles 4.3 à 4.9 au Secrétaire du Conseil de la Société qui les tient à la disposition du Comité de gouvernance et d'éthique si requis dans le cadre de l'exercice de son mandat.

De plus, le Secrétaire de la Société avise le président du Conseil et le Comité de gouvernance et d'éthique de tout manquement aux obligations prévues aux articles 4.3 à 4.9 dès qu'il en a connaissance.

4.12 L'Administrateur ou le Dirigeant peut aviser la Société à l'avance, de l'identité des sociétés ou autres entités à l'égard desquelles il souhaite se retirer des discussions du Conseil ou d'un comité concernant leurs activités.

4.13 Dans tous les cas où un sujet peut susciter un Conflit d'intérêts lié à la fonction ou à la personne d'un Administrateur ou d'un Dirigeant ou s'il s'agit d'une société ou entité déclarée par l'Administrateur ou le Dirigeant conformément à l'article 4.12, le Secrétaire du Conseil applique la procédure de délibérations relative aux Conflits d'intérêts prévue à l'annexe 1 du présent Code.

4.14 L'Administrateur qui est membre du Comité de vérification du Conseil, ne peut avoir un intérêt dans la Société. Il ne peut, en outre, accepter de la Société des honoraires en contrepartie de consultation, de services-conseils ou tout autre service semblable.

4.C) Dispenses

4.15 Le présent Code ne s'applique pas :

a) à la détention d'intérêts par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement à la gestion duquel l'Administrateur ou le Dirigeant ne participe ni directement ni indirectement ;

b) à la détention d'intérêts par l'intermédiaire d'une fiducie sans aucun droit de regard dont le bénéficiaire ne peut prendre connaissance de la composition ;

c) à la détention du nombre minimal d'actions requises pour être éligible comme administrateur d'une personne morale ;

d) à un intérêt qui, de par sa nature et son étendue, est commun à la population en général ou à un secteur particulier dans lequel œuvre l'administrateur qui n'exerce pas une fonction à temps plein au sein de la Société ou ses filiales ;

e) à un contrat d'assurance responsabilité des Administrateurs ; ou

f) à la détention de titres émis ou garantis par un gouvernement ou une municipalité à des conditions identiques pour tous.

4.16 Le présent Code n'a pas pour effet d'empêcher le Premier dirigeant ou un Dirigeant de se prononcer sur des mesures d'application générale relatives aux conditions de travail au sein de la Société par lesquelles il serait visé.

5. Application du Code

5.1 Le présent Code fait partie des obligations professionnelles de l'Administrateur et du Dirigeant. Ils s'engagent à en prendre connaissance et à le respecter, de même que toute directive ou instruction particulière qui pourrait être fournie quant à son application. Ils doivent de plus confirmer annuellement leur adhésion au Code.

En cas de doute sur la portée ou l'application d'une disposition, il appartient à l'Administrateur et au Dirigeant de consulter le Comité.

5.2 Dans les trente jours de l'adoption du présent Code par le Conseil, chaque Administrateur ou Dirigeant doit produire au président du Conseil et au Secrétaire du Conseil de la Société l'attestation contenue à l'annexe 2. Chaque nouvel Administrateur ou Dirigeant doit faire de même dans les trente jours de sa nomination à ce poste.

5.3 Le Secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif est l'autorité compétente pour l'application du présent Code à l'égard du président du Conseil et des autres Administrateurs nommés par le gouvernement.

5.4 Le président du Conseil est l'autorité compétente à l'égard de tout Dirigeant nommé par la Société et du Secrétaire du Conseil.

5.5 Le Comité peut recommander au Conseil, aux conditions qu'il détermine, de dispenser un Administrateur ou un Dirigeant d'une ou de plusieurs dispositions du présent Code, s'il est d'avis que cette dispense ne porte pas atteinte à l'objet du présent Code décrit à l'article 2.1, et que les dispositions de la *Loi* et du Règlement sont respectées.

Le Secrétaire du Conseil appuie le Comité dans cette fonction.

5.6 Le Comité peut donner des avis aux Administrateurs et aux Dirigeants sur l'interprétation des dispositions du présent Code et leur application à des cas particuliers, même hypothétiques. Il n'est pas tenu de limiter un avis aux termes contenus dans la demande.

5.7 Le Comité doit :

a) réviser annuellement le présent Code et soumettre toute modification au Conseil pour approbation ;

b) engager et encadrer le processus d'élaboration et d'évaluation du Code d'éthique et de déontologie ;

c) assurer la formation et l'information des Administrateurs et Dirigeants quant au contenu et aux modalités d'application du présent Code ;

d) donner son avis et fournir son soutien au Conseil (à la Société) et à tout Administrateur ou Dirigeant confronté à une situation problématique ;

e) traiter toute demande d'information relative au présent Code ;

f) faire enquête de sa propre initiative ou sur réception d'allégations, sur toute irrégularité au présent Code.

5.8 Le Comité peut consulter et recevoir des avis de conseillers ou experts externes sur toute question qu'il juge à propos.

5.9 Le Comité et l'autorité compétente concernée préservent l'anonymat des plaignants, requérants et informateurs à moins d'intention manifeste à l'effet contraire. Ils ne peuvent être contraints de révéler une information susceptible de dévoiler leur identité, sauf si la *Loi* ou le tribunal l'exige.

5.10 Le Secrétaire assiste le Comité et le président du Conseil dans leurs travaux concernant l'application du présent Code.

Il tient des archives où il conserve notamment des déclarations, divulgations et attestations qui doivent être transmises en vertu du présent Code ainsi que les rapports, décisions et avis consultatifs en matière d'éthique et de déontologie. En outre, il doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la confidentialité des informations fournies par les Administrateurs et les Dirigeants en application du présent Code.

5.11 L'Administrateur ou le Dirigeant qui connaît ou soupçonne l'existence d'une violation au présent Code, incluant une utilisation ou une communication irrégulière d'Information confidentielle ou un Conflit d'intérêts non divulgué, doit la dénoncer au Comité.

Cette dénonciation doit être faite de façon confidentielle et devrait contenir l'information suivante :

a) l'identité de l'auteur ou des auteurs de cette violation ;

b) la description de la violation ;

c) la date ou la période de survenance de la violation ;

d) une copie de tout document qui soutient la dénonciation.

5.12 Un Administrateur ou un Dirigeant de la Société peut, de sa propre initiative, déposer une plainte contre un Administrateur ou un Dirigeant auprès de l'autorité compétente.

5.13 Afin de permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave, l'autorité compétente peut relever provisoirement de ses fonctions l'Administrateur ou le Dirigeant (celui-ci avec rémunération) à qui l'on reproche des manquements à l'éthique ou à la déontologie.

5.14 Lorsqu'un manquement à l'éthique ou à la déontologie est reproché à un Administrateur ou à un Dirigeant, le Comité est chargé de recueillir toute information pertinente. Il fait rapport de ses constatations à l'autorité compétente concernée et lui recommande les mesures appropriées, s'il y a lieu.

5.15 Un Administrateur ou un Dirigeant ne contrevient pas aux dispositions du présent Code s'il a préalablement obtenu un avis favorable du Comité aux conditions suivantes :

a) l'avis a été obtenu avant que les faits sur lesquels il se fonde ne se réalisent ;

b) l'avis a été déposé auprès du Conseil ;

c) les faits pertinents ont tous été intégralement dévoilés au Comité de façon exacte et complète ; et

d) l'Administrateur ou le Dirigeant s'est conformé à toutes les prescriptions de l'avis.

6. Processus disciplinaire

6.1 Sur conclusion d'une contravention à la *Loi,* au Règlement ou au présent Code, l'autorité compétente impose l'une ou l'autre des sanctions suivantes :

a) s'il s'agit d'un Dirigeant, toute sanction appropriée, laquelle peut aller jusqu'au congédiement ;

b) s'il s'agit d'un Administrateur, la réprimande, la suspension d'une durée maximale de trois mois ou la révocation.

Toutefois, lorsque l'autorité compétente est le Secrétaire général associé visé à l'article 5.3, la sanction est imposée par le Secrétaire général du Conseil exécutif. En outre, si la sanction proposée consiste en la révocation d'un Administrateur public nommé ou désigné par le gouvernement, celle-ci ne peut être imposée que par ce dernier ; dans ce cas, le Secrétaire général du Conseil exécutif peut immédiatement suspendre l'Administrateur public pour une période d'au plus trente jours.

6.2 L'autorité compétente fait part à l'Administrateur ou au Dirigeant des manquements reprochés ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée.

L'Administrateur ou le Dirigeant peut, dans les sept jours qui suivent la communication de ces manquements, fournir ses commentaires au Comité. Il peut également demander d'être entendu par le Comité à ce sujet.

6.3 Dans le cas d'une contravention à l'article 4.2, l'autorité compétente constate par écrit la révocation du contrevenant.

6.4 L'Administrateur ou le Dirigeant doit rendre compte et restituer à la Société les profits qu'il a réalisés ou l'avantage qu'il a reçu en raison ou à l'occasion d'une contravention aux dispositions du présent Code.

6.5 Le vote d'un Administrateur donné en contravention des dispositions du présent Code ou lié à une telle contravention, ou alors que l'Administrateur est en défaut de produire la déclaration visée par l'article 4.10, ne peut être déterminant.

7. Entrée en vigueur

Le présent Code entre en vigueur le 29 septembre 2008 par résolution du Conseil. Il remplace le Code d'éthique des administrateurs de la Société adopté le 30 juin 1999 (CA 99-15) modifié le 27 février 2002.

Annexe 1

Procédure de délibérations relative aux conflits d'intérêts

De façon à gérer les situations potentielles de Conflit d'intérêts, la procédure ci-après décrite est suivie par le Secrétaire de la Société :

1. Lorsqu'un sujet inscrit à l'ordre du jour d'une réunion du Conseil ou d'un comité comporte la possibilité d'un Conflit d'intérêts lié à la fonction ou à la personne d'un administrateur de la Société ou s'il s'agit d'une entité ou société déclarée par l'administrateur qui ne peut pas participer aux délibérations sur ce sujet, le Secrétaire :

a) doit en informer le président dès qu'il en a la connaissance ;

b) expédie une note à cet effet ou avise verbalement l'Administrateur concerné ;

c) ne transmet pas à l'Administrateur concerné les documents relatifs à ce sujet et note cette mesure à son dossier ;

d) consigne au mémoire des délibérations de la réunion le fait que ce membre du Conseil s'est retiré de la réunion ou s'est abstenu de participer à la discussion ou à un vote éventuel en raison de ses intérêts ;

e) extrait le passage sur le sujet du mémoire de délibérations de la réunion concernée avant de le transmettre à l'Administrateur concerné.

2. En tout temps ou lorsqu'un sujet inscrit à l'ordre du jour d'une réunion du Conseil ou d'un comité soulève un Conflit d'intérêts ou une apparence de Conflit d'intérêts concernant un Administrateur, ce dernier doit en aviser le Secrétaire qui applique les dispositions ci-dessus à chaque fois que ce sujet revient à l'ordre du jour d'une réunion.

3. Lorsqu'un sujet abordé en séance peut avoir un lien personnel, familial ou d'affaires avec un membre du Conseil d'administration, ce dernier doit le soulever. Le Secrétaire en fait alors mention au mémoire de délibérations, de même que du fait que ce membre du Conseil se retire de la réunion ou s'abstient de participer à la discussion et au vote éventuel.

4. Dans l'éventualité d'un désaccord sur la nécessité de prendre les dispositions prévues aux présentes, un membre du Conseil peut en discuter avec le président du Conseil ou avec le Conseil.

Annexe 2

Déclaration d'adhésion au Code d'éthique et de déontologie des Administrateurs et Dirigeants

Déclaration d'adhésion au Code d'éthique et de déontologie.
Ce formulaire est joint au document à l'intention des membres.

Rémunération

Les membres du conseil ne reçoivent aucune rémunération pour leur participation au conseil d'administration de la Société. Le président du conseil se voit rembourser les frais de fonction, de rencontres de travail et de déplacement selon les modalités déterminées par le conseil d'administration de la Société.

Le traitement, les allocations, les indemnités et les autres conditions de travail de la présidente-directrice générale sont établis par décret par le Conseil des ministres.

Accès à l'information et protection des renseignements personnels

La Société s'assure du respect des dispositions législatives en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels.

La Société n'a reçu aucune demande d'accès à l'information cette année. Conformément au Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels, la Société a formé un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels. La Société dispose également d'une Politique de gestion documentaire qui prévoit notamment la destruction sécuritaire des documents à caractère nominatif ou confidentiel.

Qualité de la langue française au sein de l'organisation

Dans le cadre de la Politique relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'administration, la Direction des relations publiques et du développement a répondu aux demandes d'ordre linguistique soumises par les unités administratives.

Résultats financiers

Pour l'exercice terminé le 31 août 2009, la Société de la Place des Arts de Montréal a enregistré un excédent de 343 136 $ comparativement à un déficit de 1 085 693 $ pour l'exercice précédent qui était essentiellement lié au transfert de fonds à la Fondation (décomptabilisation de 1 500 329 $). Le Fonds de fonctionnement a enregistré un excédent de 471 645 $ et le Fonds de production a dégagé un déficit de 128 509 $.

Les produits s'élèvent, cette année, à 35 299 597 $, une diminution de 2 083 872 $, principalement attribuable au recul des produits du Fonds de production et de son nombre moins élevé de représentations. Les revenus autonomes du Fonds de fonctionnement sont passés de 16 652 329 $ à 16 923 870 $, une hausse de 271 541 $ ou 1,6% et ce, en dépit de la perte des revenus occasionnée par la démolition du stationnement P1 en janvier 2009 afin de permettre la construction de la nouvelle salle de concert. Cette hausse résulte entre autres de l'accroissement des revenus des services aux producteurs et par une contribution de 250 000 $ de la Fondation de la Place des Arts. La subvention de fonctionnement a augmenté de 674 907 $. Cette hausse est attribuable à l'indexation annuelle, pour un montant de 15 900 $, à une compensation financière de l'ordre de 376 000 $ pour la perte de revenus du stationnement P1 et finalement à une somme de 283 007 $ représentant le remboursement des honoraires professionnels et de frais divers liés au projet de construction de la nouvelle salle de concert. Si nous excluons ces contributions exceptionnelles, la subvention de fonctionnement représente 16,4 % des produits affectés au Fonds de fonctionnement.

Les charges de la Société sont inférieures de 2 012 372 $ par rapport au précédent exercice. Cette baisse est principalement attribuable en premier lieu à l'ensemble des charges liées au Fonds de production pour une valeur de 971 086 $ et en deuxième lieu à une diminution des charges sujettes aux subventions gouvernementales, soit les assurances et taxes, les frais financiers et les amortissements de l'ordre de 882 719 $.

Il est important de noter qu'une contribution nette de 346 087 $ a été investie dans le Programme d'accessibilité aux arts de la scène à même le Fonds de fonctionnement. Ce programme a en outre bénéficié d'une contribution de 250 000 $ de la Fondation de la Place des Arts et d'un apport de 100 000 $ du Fonds de production.

Répartition des revenus autonomes

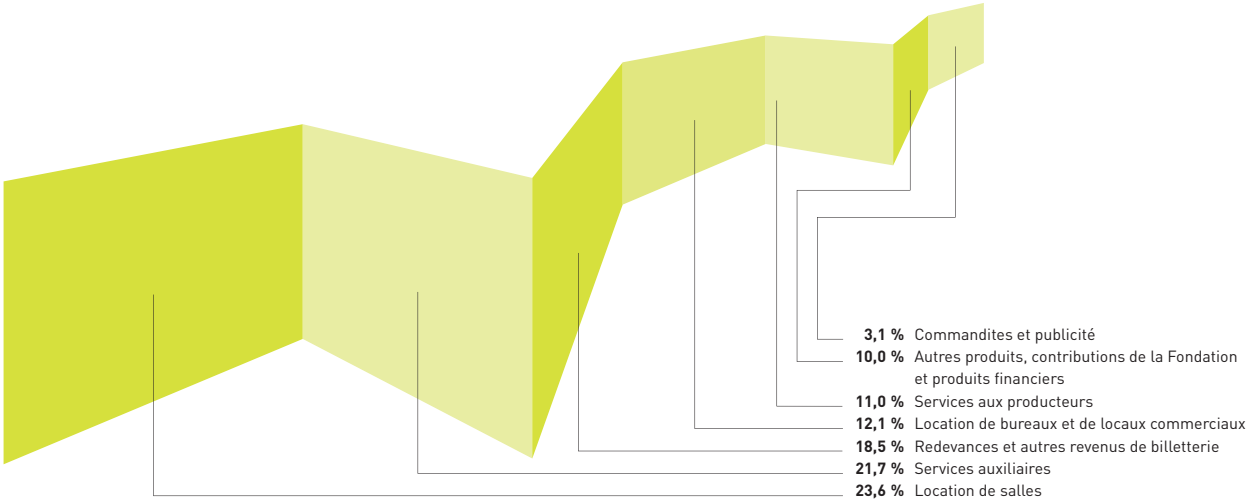

Service de la dette

La dette à long terme de la Société au 31 août 2009 s'élève à 50 369 832 $ comparativement à 53 464 357 $ à la fin de l'exercice précédent. Le solde des emprunts, sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, est composé des éléments suivants : 31 octobre 1991 (20 334 695 $), 8 septembre 1993 (8 862 518 $), 11 février 2003 (373 806 $), 16 février 2002 (542 642 $), 2 juin 2000 (1 285 800 $), 27 avril 2001 (3 568 836 $), 5 décembre 2003 (443 126 $), 5 décembre 2003 (1 279 877 $), 12 mai 2005 (3 933 978 $), 5 octobre 2005 (2 056 959 $), 8 juin 2007 (2 279 558 $), 7 juillet 2008 (2 571 829 $) et 5 février 2009 (2 836 208 $).

Ces dettes à long terme sont garanties par des subventions accordées à la Société par le gouvernement du Québec, d'autres par des hypothèques mobilières sans dépossession. Les subventions sont suffisantes pour pourvoir aux paiements des intérêts et au capital dus à l'égard de chaque emprunt, c'est-à-dire aux dates et pour les sommes prévues à chacun des calendriers de remboursement. Ces subventions sont assujetties au vote annuel des crédits appropriés par le gouvernement du Québec.

Pour l'exercice 2008-2009, la contribution du gouvernement s'établit à 8 728 852 $, comparativement à 10 886 947 $ un an plus tôt. De cette somme, 5 930 732 $ (7 628 424 $ en 2007-2008) ont servi au rachat d'obligations et au paiement de capital aux Fonds de financement et 2 798 120 $ (3 258 523 $ en 2007-2008) au titre des intérêts sur les obligations et les emprunts du Fonds de financement du gouvernement du Québec.

La Société de la Place des Arts détient, outre sa place principale, le Musée d'art contemporain de Montréal et l'Amphithéâtre de Lanaudière. Dans le cas de l'immeuble abritant le Musée d'art contemporain de Montréal, la Société récupère des frais d'exploitation. Au 31 août 2009, les dettes relatives à ces deux bâtisses s'élèvent à 13 810 509 $ et représentent 28 % des dettes totales présentées aux livres de la Société.

Maintien de l'actif

Dans le cadre du Programme de maintien de l'actif, le gouvernement du Québec a autorisé la Société à effectuer des travaux dans le but de maintenir les équipements et les édifices en bon état et à procéder à des achats d'équipements spécialisés et de scène nécessaires à la prestation d'un service de haute qualité. Au cours du dernier exercice, la Société a consacré une somme de 5 166 345 $ à différents travaux, dont la réfection du Grand Foyer culturel pour 2 585 865 $, les remplacements des gradateurs du Théâtre Maisonneuve pour 190 334 $ et des mécanismes pour le lever du rideau de scène de la Salle Wilfrid-Pelletier pour 218 401 $, et pour divers autres travaux liés à la résorption des déficits d'entretien et réalisés dans le cadre du plan québécois des infrastructures.

Répartition des charges

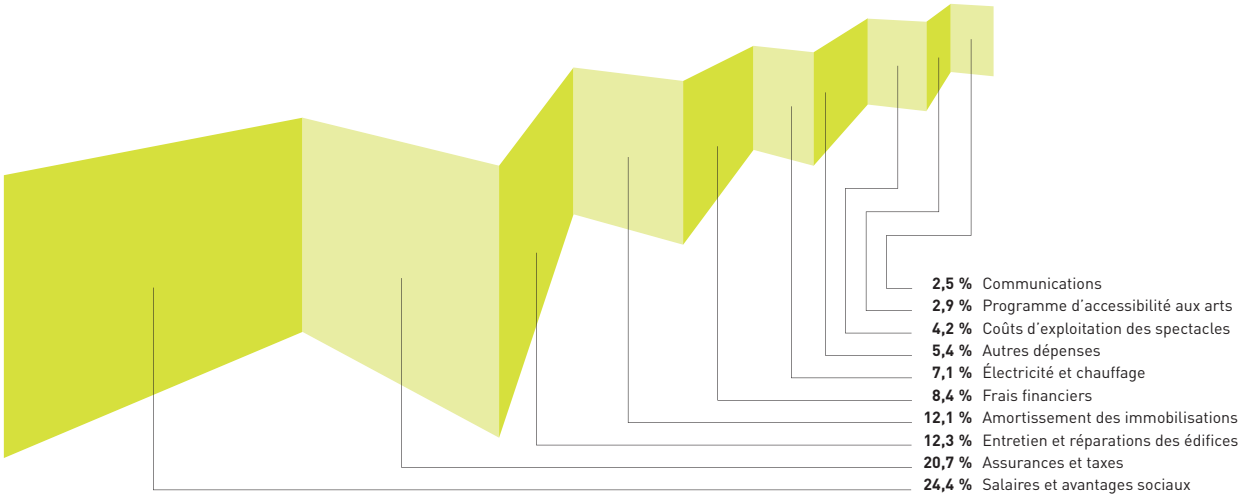

Rapport de la direction

Les états financiers de la Société de la Place des Arts de Montréal ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Marie Lavigne
Présidente-directrice générale

Michel Grégoire, CA
Directeur des finances et
de l'administration

Montréal, le 23 octobre 2009

Rapport du vérificateur

À l'Assemblée nationale,

J'ai vérifié le bilan de la Société de la Place des Arts de Montréal au 31 août 2009 ainsi que l'état des résultats, l'état de l'évolution des soldes de fonds et l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 août 2009, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur le Vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,

Renaud Lachance CA auditeur

Renaud Lachance, CA, auditeur

Montréal, le 23 octobre 2009

Résultats et évolution du solde des fonds

De l'exercice terminé le 31 août 2009

Résultats

	Fonds de fonctionnement	Fonds de production	**Total 2009**	Total 2008
Produits				(NOTE 5)
Subvention de fonctionnement du gouvernement du Québec (NOTE 4)	3 442 107 $	— $	**3 442 107 $**	2 767 200 $
Autres subventions du gouvernement du Québec (NOTE 6)	14 484 016	—	**14 484 016**	15 426 966
Location de salles	3 993 977	—	**3 993 977**	3 847 668
Services auxiliaires	3 661 803	2 986	**3 664 789**	4 199 024
Location de bureaux et de locaux commerciaux	2 051 173	—	**2 051 173**	2 024 262
Redevances et autres revenus de billetterie	3 138 333	392 830	**3 531 163**	5 226 644
Services aux producteurs	1 862 650	—	**1 862 650**	1 485 607
Commandites et publicité	518 693	28 700	**547 393**	617 421
Programme d'accessibilité aux arts (NOTE 7)	305 960	—	**305 960**	145 143
Contribution de la Fondation (NOTE 7)	250 000	—	**250 000**	—
Produits financiers	165 643	—	**165 643**	397 025
Autres produits	975 638	25 088	**1 000 726**	1 246 509
	34 849 993	449 604	**35 299 597**	37 383 469
Charges				
Salaires et avantages sociaux	8 405 148	32 824	**8 437 972**	8 429 278
Entretien et réparations des édifices	4 234 222	—	**4 234 222**	4 320 795
Électricité et chauffage	2 445 300	—	**2 445 300**	2 476 185
Achats entretien et réparations équipement	566 899	1 920	**568 819**	858 063
Services professionnels	589 057	295 752	**884 809**	1 422 624
Communications	869 865	142 007	**1 011 872**	1 364 944
Coûts d'exploitation des spectacles	1 429 454	75 072	**1 504 526**	1 666 999
Administration générale	430 395	27 166	**457 561**	492 032
Assurances et taxes	7 116 899	—	**7 116 899**	6 495 834
Frais financiers	2 871 918	—	**2 871 918**	3 585 303
Amortissement des immobilisations	4 154 095	—	**4 154 095**	4 944 494
Programme d'accessibilité aux arts (NOTE 7)	1 002 047	—	**1 002 047**	689 409
Autres charges	263 049	3 372	**266 421**	222 873
	34 378 348	578 113	**34 956 461**	36 968 833
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges avant élément suivant	471 645	(128 509)	**343 136**	414 636
Décomptabilisation de la Fondation	—	—	**—**	(1 500 329)
Excédent (insuffisance) des produit sur les charges	471 645 $	(128 509) $	**343 136 $**	(1 085 693) $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Évolution du solde des fonds

	Fonds de fonctionnement	Fonds de production	**Total 2009**	Total 2008
Solde au début				
Solde déjà établi	115 318 $	1 114 465 $	**1 229 783 $**	1 964 777 $
Correction d'erreur (NOTE 5)	(350 699)	—	**(350 699)**	—
Solde redressé	(235 381)	1 114 465	**879 084**	1 964 777
Excédent (insuffisance) des produit sur les charges	471 645	(128 509)	**343 136**	(1 085 693)
Contribution du Fonds de production au Programme d'accessibilité aux arts (NOTE 7)	100 000	(100 000)	**—**	—
Solde à la fin	336 264 $	885 956 $	**1 222 220 $**	879 084 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Bilan

Au 31 août 2009

	Fonds de fonctionnement	Fonds de production	**Total 2009**	Total 2008
Actif				
À court terme				
Encaisse	6 358 676 $	— $	**6 358 676 $**	6 344 993 $
Débiteurs	896 381	—	**896 381**	755 506
Créance à recevoir (NOTE 9)	12 199	—	**12 199**	11 502
Créance interfonds sans intérêts ni modalités d'encaissement	—	885 956	**—**	—
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec (NOTE 10)	7 011 020	—	**7 011 020**	7 832 146
Stock des bars	—	—	**—**	36 654
Coûts reportés du Programme d'accessibilité aux arts	55 382	—	**55 382**	109 527
Frais payés d'avance	117 016	—	**117 016**	79 046
	14 450 674	885 956	**14 450 674**	15 169 374
Encaisse réservée pour des constructions et des réaménagements	3 497 020	—	**3 497 020**	4 465 038
Créance à recevoir (NOTE 9)	33 833	—	**33 833**	46 032
Immobilisations (NOTE 11)	56 410 216	—	**56 410 216**	56 242 214
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec (NOTE 10)	53 743 194	—	**53 743 194**	54 328 063
	128 134 937 $	885 956 $	**128 134 937 $**	130 250 721 $
Passif				
À court terme				
Dépôts - Locations et ventes de billets	3 132 465 $	— $	**3 132 465 $**	2 914 372 $
Fournisseurs et frais courus (NOTE 12)	3 762 783	—	**3 762 783**	4 722 226
Créance interfonds sans intérêts ni modalités d'encaissement	885 956	—	**—**	—
Intérêts courus à payer	700 227	—	**700 227**	719 797
Emprunts à court terme (NOTE 13)	11 680 520	—	**11 680 520**	10 347 849
Versements sur la dette à long terme (NOTE 14)	6 215 444	—	**6 215 444**	5 930 732
	26 377 395	—	**25 491 439**	24 634 976
Subventions reportées du gouvernement du Québec (NOTE 15)	49 658 148	—	**49 658 148**	49 594 294
Dette à long terme (NOTE 14)	44 154 388	—	**44 154 388**	47 533 625
	120 189 931	—	**119 303 975**	121 762 895
Avoir				
Surplus d'apport (NOTE 16)	7 608 742	—	**7 608 742**	7 608 742
Solde des fonds	336 264	885 956	**1 222 220**	879 084
	7 945 006	885 956	**8 830 962**	8 487 826
	128 134 937 $	885 956 $	**128 134 937 $**	130 250 721 $

Engagements (NOTE 20)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,

Jean Laurin

Denis Piché

Flux de trésorerie

De l'exercice terminé le 31 août 2009

	Fonds de fonctionnement	Fonds de production	**Total 2009**	Total 2008
Activités d'exploitation				
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	471 645 $	(128 509) $	**343 136 $**	(1 085 693) $
Ajustements pour :				
Amortissement des immobilisations	4 154 095	—	**4 154 095**	4 944 494
Amortissement des subventions reportées du gouvernement du Québec	(4 788 713)	—	**(4 788 713)**	(5 919 080)
Amortissement de la prime, de l'escompte et des frais d'émission de la dette à long terme	1 908	—	**1 908**	300 405
	(161 065)	(128 509)	**(289 574)**	(1 759 874)
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation				
Débiteurs	(140 875)	—	**(140 875)**	432 019
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	1 405 995	—	**1 405 995**	3 655 991
Stock des bars	36 654	—	**36 654**	(466)
Créances à recevoir	11 502	—	**11 502**	10 844
Coûts reportés du Programme d'accessibilité aux arts	54 145	—	**54 145**	67 891
Frais payés d'avance	(37 970)	—	**(37 970)**	31 177
Dépôts - locations et ventes de billets	218 093	—	**218 093**	(245 493)
Fournisseurs et frais courus	(959 443)	—	**(959 443)**	1 546 742
Créance interfonds sans intérêts ni modalités d'encaissement	(128 509)	128 509	**—**	—
Intérêts courus à payer	(19 570)	—	**(19 570)**	(70 865)
Subventions reportées du gouvernement du Québec	4 852 567	—	**4 852 567**	4 044 699
	5 292 589	128 509	**5 421 098**	9 472 539
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	5 131 524	—	**5 131 524**	7 712 665
Activités d'investissement				
Acquisitions d'immobilisations	(4 322 097)	—	**(4 322 097)**	(3 290 453)
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	(4 322 097)	—	**(4 322 097)**	(3 290 453)
Activités de financement				
Variation de l'encaisse réservée pour des constructions et des réaménagements	968 018	—	**968 018**	(1 977 416)
Émission d'une dette à long terme	2 834 300	—	**2 834 300**	2 843 300
Diminution de la dette à long terme	(5 930 733)	—	**(5 930 733)**	(7 628 421)
Emprunts à court terme	1 332 671	—	**1 332 671**	2 453 160
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	(795 744)	—	**(795 744)**	(4 309 377)
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	13 683	—	**13 683**	112 835
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	6 344 993	—	**6 344 993**	6 232 158
Encaisse	6 358 676 $	— $	**6 358 676 $**	6 344 993 $
Intérêts versés au cours de l'exercice			**2 889 580 $**	3 355 763 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes complémentaires

Au 31 août 2009

01. Constitution et objet

La Société de la Place des Arts de Montréal, personne morale au sens du Code civil constituée par la *Loi sur la Société de la Place des Arts de Montréal* (L.R.Q., chapitre S-11.03), a pour objets d'exploiter une entreprise de diffusion des arts de la scène et d'administrer la Place des Arts de Montréal ou tout autre établissement dont le gouvernement lui confie la gestion.

Ces activités ont particulièrement pour but de procurer un lieu de résidence aux organismes artistiques majeurs, de favoriser l'accessibilité aux diverses formes d'art de la scène et de promouvoir la vie artistique et culturelle au Québec.

En vertu de l'article 32 de sa loi constitutive, la Société finance ses activités sur les sommes qu'elle reçoit et les crédits accordés annuellement à cette fin par le Parlement. Le surplus, s'il en est, est conservé par la Société à moins que le gouvernement n'en décide autrement.

La Société a été reconnue organisme de bienfaisance enregistré au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et elle est par conséquent admissible à l'exemption d'impôt prévue pour ces organismes.

02. Modifications comptables

Nouvelles normes adoptées au cours de l'exercice

Informations à fournir concernant le capital

Le 1er septembre 2008, la direction a adopté le chapitre 1535 du Manuel de l'ICCA, « Informations à fournir concernant le capital », qui établit des normes relatives aux informations à fournir sur le capital de l'entité et sur la façon dont il est géré. La mise en application de ces normes par la Société n'a eu aucune incidence sur le résultat de ses activités ou sur sa situation financière.

Instruments financiers

Le 1er septembre 2008, la direction a adopté les chapitres 3862, « Instruments financiers – informations à fournir », et 3863 « Instruments financiers – présentation », du Manuel de l'ICCA, qui remplacent le chapitre 3861, « Instruments financiers – informations à fournir et présentation ». Ces normes modifient et améliorent les obligations d'informations, de façon à obliger l'entité à fournir des informations supplémentaires sur la nature et l'étendue des risques découlant des instruments financiers auxquels elle est exposée ainsi que sur la façon dont elle gère ces risques. Leur mise en application par la Société n'a eu aucune incidence sur le résultat de ses activités ou sur sa situation financière.

Risque de crédit et juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers

L'abrégé des délibérations du Comité sur les problèmes nouveaux de l'ICCA CPN-173, Risque de crédit et juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers, précise que le risque de crédit propre à l'entité et celui de la contrepartie devraient être pris en compte dans la détermination de la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers. L'adoption du CPN-173 n'a eu aucune incidence importante sur les états financiers de la Société ni sur la détermination de la juste valeur de ses actifs financiers et de ses passifs financiers.

Modifications comptables futures

Au cours du prochain exercice, la Société appliquera les nouvelles recommandations de l'Institut canadien des comptables agréés quant au chapitre 3064. Ce nouveau chapitre établit des normes de comptabilisation, d'évaluation et d'information applicables aux écarts d'acquisition et aux actifs incorporels, y compris les actifs incorporels générés en interne. Ce chapitre s'applique aux états financiers des exercices ouverts à compter du 1er octobre 2008. Par conséquent, la Société adoptera ces nouvelles normes au cours de son exercice ouvert le 1er septembre 2009.

03. Conventions comptables

Responsabilité de la direction

La préparation des états financiers de la Société par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments faisant l'objet d'estimations sont la durée de vie utile des immobilisations et la provision pour congés de maladie et vacances. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Comptabilité par fonds

La Société emploie la méthode de comptabilité par fonds. La Société applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Le Fonds de fonctionnement présente les opérations courantes de la Société. Le Fonds de production soutient la production et la diffusion de spectacles destinés aux grandes salles.

Instruments financiers

Évaluation initiale
Les instruments financiers sont constatés à la juste valeur à la date de transaction. Les coûts de transaction sont comptabilisés aux résultats.

Catégorie d'instruments financiers et évaluation ultérieure
En conformité avec le chapitre 3855 du Manuel de l'ICCA, « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation », les instruments financiers sont classés dans l'une des trois catégories suivantes : détenus à des fins de transaction, prêts et créances, ou autres passifs financiers. Le traitement comptable appliqué à l'instrument financier dépend du classement établi par la direction lors de sa comptabilisation initiale, en fonction de l'objectif sous-jacent à l'instrument :

Catégorie	Instruments financiers
Actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction	Encaisse Encaisse réservée pour des constructions et des réaménagements
Prêts et créances	Débiteurs Créances à recevoir
Autres passifs financiers	Dépôts-Locations et ventes de billets Fournisseurs et frais courus Intérêts courus à payer Emprunts à court terme Dette à long terme

Les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction sont comptabilisés à la juste valeur à la date du bilan. Les gains et les pertes découlant des variations de la juste valeur sont comptabilisés dans les résultats de la période au cours de laquelle ils se produisent.

Les prêts et créances et les autres passifs financiers sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Résultat étendu

La Société n'a classé aucun instrument financier comme actif financier disponible à la vente. Par conséquent, le résultat étendu ne diffère pas de l'excédent (insuffisance) des produits sur les charges.

Constatation des produits

Subventions
Les subventions affectées sont constatées à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges correspondantes sont engagées. Les subventions à recevoir relatives aux immobilisations et à leur maintien sont inscrites dans l'exercice au cours duquel la Société réalise les travaux ou a obtenu le financement donnant droit à ces subventions.

Autres produits
Les produits provenant de la prestation de services et des ventes sont comptabilisés dans la période à laquelle ils se rapportent et sont soumises aux conditions suivantes :

- Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord ;
- La livraison a eu lieu et les services ont été rendus ;
- Le prix de vente est déterminé ou déterminable ;
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les gains et les pertes réalisés de même que les gains et les pertes latents sur les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont inclus dans l'état des résultats, le cas échéant.

Coûts reportés du Programme d'accessibilité aux arts

Tous les coûts reportés du programme sont accumulés au bilan au cours de l'exercice où ils sont encourus et sont virés aux résultats au cours de la période de présentation des représentations en proportion des représentations réalisées dans l'année.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Le coût comprend le matériel, la main-d'œuvre directe, les frais directs ainsi que les frais de financement durant les travaux. Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative, soit :

Immobilisations corporelles :	
Bâtisses	40 ans
Améliorations et réparations majeures aux bâtisses	10 ans
Équipements et accessoires de scène	10 ans
Mobilier et équipements de bureau	10 ans
Autres équipements	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Immobilisations incorporelles :	
Logiciels informatiques	3 ans

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont examinés régulièrement par la direction pour déterminer si leur valeur a subi une réduction quand des événements ou des changements de situation laissent supposer que la valeur comptable d'un actif pourrait ne pas être recouvrable. La dépréciation est évaluée en comparant la valeur comptable d'un actif avec les flux de trésorerie futurs non actualisés prévus à l'utilisation ainsi qu'avec sa valeur résiduelle. Si l'on considère que la valeur des actifs a subi une dépréciation, celle-ci est imputée aux résultats de la période au cours de laquelle elle est déterminée. Cette dépréciation représente l'écart entre la valeur comptable et la juste valeur de l'actif. L'estimation des flux de trésorerie futurs fait appel à l'exercice du jugement professionnel et peut varier dans le temps.

Provision pour congés de maladie

Les obligations à long terme découlant des congés de maladies accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par le gouvernement. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les employés, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie représentent les soldes bancaires incluant les découverts ainsi que les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que la Société ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

04. Subvention de fonctionnement du gouvernement du Québec

	2009	2008
Subvention annuelle du ministère	**2 783 100 $**	2 767 200 $
Compensation financière pour la perte de revenus du stationnement P1	**376 000**	—
Remboursement des honoraires professionnels et autres frais liés au projet de construction de la salle de concert	**283 007**	—
	3 442 107 $	2 767 200 $

05. Correction d'erreur

Les états financiers de l'exercice terminé le 31 août 2008 ont été redressés pour tenir compte d'une correction apportée à la comptabilisation d'une subvention du gouvernement du Québec pour le remboursement des ajustements salariaux liés à la démarche d'équité. Cette modification a entraîné une diminution des produits provenant des autres subventions et des subventions à recevoir de 350 699 $. L'insuffisance des produits sur les charges pour l'exercice 2008 est maintenant de 1 085 693 $.

06 Autres subventions du gouvernement du Québec

	2009	2008
Intérêts sur obligations et emprunts sur billets	**2 798 120 $**	3 258 523 $
Compensation tenant lieu de taxes	**6 897 183**	6 249 363
Amortissement des subventions reportées du gouvernement du Québec	**4 788 713**	5 919 080
	14 484 016 $	15 426 966 $

07. Programme d'accessibilité aux arts

Le solde du Fonds de fonctionnement est essentiellement consacré à la mise en œuvre de séries de spectacles en partenariat avec des programmateurs invités. La contribution nette au Programme d'accessibilité aux arts se détaille ainsi :

	2009	2008
Produits		
Ventes de billets	**281 317 $**	145 143 $
Subventions	**18 000**	—
Autre revenus	**6 643**	—
	305 960	145 143
Charges		
Salaires et avantages sociaux	**96 492**	52 238
Cachets d'artistes, direction artistique et soutien aux programmateurs	**355 403**	213 311
Coûts d'exploitation	**173 386**	124 057
Publicité et promotion	**376 766**	299 803
	1 002 047	689 409
Contribution	**(696 087)**	(544 266)
Apport de la Fondation de la Place des Arts	**250 000**	—
Apport du Fonds de production	**100 000**	—
Contribution nette	**(346 087) $**	(544 266) $

08. Fondation de la Place des Arts

La Fondation de la Place des Arts est désignée fondation publique en vertu du paragraphe 149.1 (6.3) de la *Loi de l'impôt sur le revenu.* Elle est constituée depuis 2006 en organisme à but non lucratif. Cette Fondation a comme principale mission d'appuyer la Société de la Place des Arts de Montréal en contribuant à la réalisation de projets et d'activités qui s'inscrivent dans le cadre de sa mission artistique et culturelle, tel que décidé par la Fondation et la Société. Le conseil d'administration de la Fondation est autonome.

Au 31 août 2009, l'actif net de la Fondation totalise 1 309 936 $. Les états financiers de la Fondation ne sont pas consolidés avec ceux de la Société.

09. Créance à recevoir

	2009	2008
Créance à recevoir, au taux de 5,9 % remboursable par versements mensuels de 1 216 $ échéant en février 2013	**46 032 $**	57 534 $
Encaissements à recevoir au cours du prochain exercice	**(12 199)**	(11 502)
	33 833 $	46 032 $

Le montant des encaissements à recevoir au cours des 4 prochains exercices se détaillent comme suit :

2010	12 199 $
2011	12 939
2012	13 724
2013	7 170

10. Subventions à recevoir du gouvernement du Québec

Les subventions à recevoir du gouvernement du Québec présentées à court terme correspondent aux intérêts courus sur la dette à long terme et sur les emprunts à court terme, aux remboursements de capital sur la dette à long terme payable au cours du prochain exercice et à la compensation financière pour la perte des revenus de stationnement suite à la fermeture du stationnement P1 pour la construction de la nouvelle salle de concert. La portion à long terme représente le total des engagements du gouvernement du Québec relatifs aux immobilisations et à leur maintien, déduction faite des remboursements de capital sur la dette à long terme déjà effectués, et de ceux à faire dans le prochain exercice. Les subventions relatives à la dette à long terme sont encaissables en fonction des versements sur la dette à long terme y afférent.

11. Immobilisations

	Coût	Amortissement cumulé	**Net 2009**	Net 2008
Immobilisations corporelles				
Terrain	7 759 090 $	— $	**7 759 090 $**	7 608 742 $
Bâtisses	98 417 823	62 216 929	**36 200 894**	37 927 247
Améliorations et réparations majeures aux bâtisses	78 812 061	67 414 575	**11 397 486**	9 560 263
Équipements et accessoires de scène	2 980 210	2 332 879	**647 331**	615 065
Mobilier et équipements de bureau	284 047	216 631	**67 416**	93 141
Autres équipements	1 290 013	1 219 751	**70 262**	123 345
Matériel informatique	1 020 210	892 116	**128 094**	142 139
	190 563 454	134 292 881	**56 270 573**	56 069 942
Immobilisations incorporelles				
Logiciels informatiques	1 980 509	1 840 866	**139 643**	172 272
Total	192 543 963 $	136 133 747 $	**56 410 216 $**	56 242 214 $

12. Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations corporelles

Le passif au titre d'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations concerne le coût à engager pour la réfection d'une partie de la toiture de la Salle Wilfrid-Pelletier. Le coût total estimé de l'obligation liée à la réfection de la toiture sur les 14 prochains mois, a été estimé à 185 000 $ au 1er septembre 2008. La valeur comptable des immobilisations corporelles et du passif « Fournisseurs et frais courus » a été augmenté pour refléter cette obligation.

Des mesures similaires doivent être appliquées à d'autres éléments du parc immobilier de la Société. Toutefois, il n'est pas possible de faire une estimation raisonnable de la juste valeur de l'obligation, car la Société n'est pas en mesure de déterminer la date où des travaux de rénovations ou de démolition seront entrepris sur ces immobilisations.

13. Emprunts à court terme

Le gouvernement du Québec a autorisé la Société à contracter auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec les emprunts suivants relatifs au maintien des immobilisations :

	2009	2008
Billet à terme renouvelable le 1er octobre 2009, autorisé par décret pour un montant maximum de 2 861 128 $ portant intérêt au taux de 0,44889 %	**2 380 699 $**	2 147 940 $
Billet à terme renouvelable le 1er octobre 2009, autorisé par décret pour un montant maximum de 2 865 168 $ portant intérêt au taux de 0,44889 %	**2 549 778**	2 215 911
Billet à terme renouvelable le 1er octobre 2009, autorisé par décret pour un montant maximum de 2 809 416 $ portant intérêt au taux de 0,44889 %	**2 251 584**	1 922 216
Billet à terme renouvelable le 1er octobre 2009, autorisé par décret pour un montant maximum de 3 931 587 $ portant intérêt au taux de 0,44889 %	**2 241 687**	1 615 532
Billet à terme renouvelable le 1er octobre 2009, autorisé par décret pour un montant maximum de 8 473 395 $ portant intérêt au taux de 0,44889 %	**2 256 772**	—
Billet à terme transféré au long terme le 5 février 2009	**—**	2 446 250
	11 680 520 $	10 347 849 $

Le montant maximum autorisé par le gouvernement du Québec pour les emprunts à court terme relatif au maintien des actifs est de 25 803 337 $. De cette somme, un montant maximum autorisé de 2 862 643 $ a été transféré en dette à long terme.

De ce montant, la Société est autorisée à contracter pour son fonctionnement des emprunts temporaires à titre de marge de crédit d'une somme maximale de 2 000 000 $ à taux variable ou fixe sans excéder le taux préférentiel pour un terme ne pouvant dépasser un an.

La juste valeur des emprunts à court terme au 31 août 2009 se chiffrant à 11 680 520 $ (2008 : 10 347 849 $) correspond à la valeur comptable de ces titres étant donné leur court délai de renouvellement.

14. Dette à long terme

	2009	2008
Emprunts sur billets du Fonds de financement du gouvernement du Québec garantis par des hypothèques mobilières sans dépossession :		
5,825 % (taux effectif de 5,954 %), remboursable par versements annuels en capital de 2 541 837 $ jusqu'au 1er décembre 2009 et par un versement de 17 792 858 $ le 1er décembre 2010	**20 334 695 $**	22 876 532 $
5,276 % (taux effectif de 5,407 %), remboursable par versements annuels en capital de 886 252 $ jusqu'au 3 décembre 2011 et par un versement de 6 203 762 $ le 3 décembre 2012	**8 862 518**	9 748 769
5,481 % (taux effectif de 5,648 %), remboursable par versements annuels en capital de 93 451 $ jusqu'au 1er octobre 2012	**373 806**	467 257
4,237 % (taux effectif de 4,413 %), remboursable par versements annuels en capital de 271 321 $ jusqu'au 1er décembre 2010	**542 642**	813 963
4,6172 % (taux effectif de 4,7736 %), remboursable par versements annuels en capital de 183 686 $ jusqu'au 1er décembre 2015	**1 285 800**	1 469 486
4,622 % (taux effectif de 4,774 %), remboursable par versements annuels en capital de 509 834 $ jusqu'au 31 mars 2016	**3 568 836**	4 078 670
5,187 % (taux effectif de 5,345 %), remboursable par versements annuels en capital de 88 625 $ jusqu'au 1er octobre 2013	**443 126**	531 751
5,187 % (taux effectif de 5,345 %), remboursable par versements annuels en capital de 255 975 $ jusqu'au 1er octobre 2013	**1 279 877**	1 535 853
4,937 % (taux effectif de 5,064 %), remboursable par versements annuels en capital de 357 634 $ jusqu'au 16 juillet 2020	**3 933 978**	4 291 613
4,2739 % (taux effectif de 4,3922 %), remboursable par versements annuels en capital de 171 413 $ jusqu'au 1er décembre 2014 et par un versement de 1 028 479 $ le 1er décembre 2015	**2 056 959**	2 228 372
4,557 % (taux effectif de 4,6856 %), remboursable par versements annuels en capital de 284 945 $ jusqu'au 10 mai 2012 et par un versement de 1 424 724 $ le 10 mai 2013	**2 279 558**	2 564 503
4,164 % (taux effectif de 4,313 %), remboursable par versements annuels en capital de 285 759 $ jusqu'au 1er octobre 2012 et par un versement de 1 428 794 $ le 1er octobre 2013	**2 571 829**	2 857 588
2,726 % (taux effectif de 2,858 %), remboursable par versements annuels en capital de 284 711 $ jusqu'au 1er octobre 2012 et par un versement de 1 708 267 $ le 1er octobre 2013	**2 836 208**	—
	50 369 832	53 464 357
Versements échéant au cours du prochain exercice	**6 215 444**	5 930 732
	44 154 388 $	47 533 625 $

14. Dette à long terme (suite)

Le montant des versements en capital à effectuer sur la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices, en vertu des clauses de rachat et d'amortissement pour la dette obligataire, se détaille comme suit :

2010	6 215 444 $
2011	21 466 464
2012	3 402 285
2013	9 859 579
2014	4 704 229

Au 31 août 2009, la juste valeur de la dette à long terme de 50 369 832 $ (2008 : 53 464 357 $) s'établit à 54 494 708 $ (2008 : 56 259 159 $), compte tenu de l'actualisation des flux de trésorerie au cours du marché pour les titres de nature semblable quant à l'échéance et taux d'intérêt.

15. Subventions reportées du gouvernement du Québec

	2009	2008
Solde du début	**49 594 294 $**	51 468 675 $
Subventions constatées à titre de produits de l'exercice	**(4 788 713)**	(5 919 080)
Subventions reçues au cours de l'exercice destinées à couvrir les charges futures	**4 852 567**	4 044 699
Solde à la fin	**49 658 148 $**	49 594 294 $

16. Surplus d'apport

Le poste correspond au coût des terrains.

17. Opérations entre apparentés

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec.

Dans le cadre de la construction de la nouvelle salle de concert, la Société a cédé, à titre gratuit, au gouvernement du Québec la propriété superficiaire d'une portion de son immeuble. L'immeuble fait l'objet d'un bail emphytéotique de 30 ans entre le gouvernement et le partenaire privé retenu pour la réalisation du projet. L'acte de cession prévoit qu'à l'expiration de l'emphytéose, le gouvernement devra rétrocéder à la Société, à titre gratuit et libre de toute charge, la propriété dudit immeuble. Il prévoit également que le gouvernement lui rétrocède, à titre gratuit et libre de toute charge, les parties de l'immeuble non requises pour la construction, notamment le stationnement P1. La Société a procédé à la radiation de cet immeuble, entièrement déprécié, d'une valeur de 2 521 600 $. Cette rétrocession est prévue d'ici mai 2011.

Outre la précédente entente, la Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. La Société a notamment des produits de location commerciale de 823 305 $ (2008 : 811 551 $) avec une société apparentée sous contrôle commun. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

18. Avantages sociaux futurs

Régimes de retraite

Certains membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) ou au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

D'autres membres de la Société contribuent à un régime à cotisations déterminés soit les employés du groupe des habilleuses.

Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 373 147 $ (2008 : 322 603 $). Les obligations de la Société envers ces régimes se limitent à ces cotisations à titre d'employeur.

19. Obligations relatives aux congés de maladie et provision pour vacances

Obligations relatives aux congés de maladie

La Société a modifié au cours de l'exercice sa méthode d'évaluation des obligations relatives aux congés de maladie accumulés. Ces obligations sont dorénavant évaluées selon une méthode actuarielle qui tient compte de la répartition des prestations constituées. Ce changement d'estimation comptable a eu pour effet de diminuer de 7 602 $ la valeur de l'obligation au 31 août 2009. L'effet de ce changement a été comptabilisé prospectivement aux résultats de l'exercice.

Description
La Société dispose d'un Programme d'accumulation des congés de maladie. Ce programme donne lieu à des obligations à long terme dont les coûts sont assumés en totalité par la Société.

Le Programme d'accumulation des congés de maladie permet à des employés d'accumuler les journées non utilisées des congés de maladie auxquelles ils ont droit annuellement et de se les faire monnayer à 50 % en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès, et cela jusqu'à concurrence d'un montant représentant l'équivalent de 66 jours. Les employés peuvent également faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journée d'absence pleinement rémunérées dans un contexte de départ en préretraite. Actuellement, ce programme ne fait pas l'objet d'une capitalisation pour en pourvoir le paiement.

Les obligations du Programme d'accumulation des congés de maladie augmentent au fur et à mesure que les employés rendent des services à la Société. La valeur de cette obligation est établie à l'aide d'une méthode qui répartit le coût de ce programme sur la durée de la carrière active des employés.

Évaluations et estimations subséquentes

Le Programme d'accumulation des congés de maladie a fait l'objet d'une actualisation sur la base notamment des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes au 31 août 2009 :

Taux d'indexation	2,00 %
Taux d'actualisation (taux des obligations du Québec échéant dans dix ans)	4,25 %
Durée résiduelle d'activité des salariés actifs	15 ans

Provision pour vacances

Aucun calcul d'actualisation concernant la provision pour vacances n'est jugé nécessaire, puisque la Société estime que les vacances accumulées seront prises dans l'exercice suivant.

Provision pour congés de maladie et vacances incluse aux fournisseurs et frais courus

	Maladie	Vacances	**Total 2009**	Total 2008
Solde au début	240 549 $	288 565 $	**529 114 $**	502 243 $
Charge de l'exercice	114 432	274 449	**388 881**	357 650
Prestations versées au cours de l'exercice	(95 875)	(244 746)	**(340 621)**	(330 779)
Solde à la fin	259 106 $	318 268 $	**577 374 $**	529 114 $

20. Engagements

La Société est engagée par des contrats à long terme échéant à diverses dates jusqu'en 2022 pour des biens et services ainsi que pour des travaux de construction sur des immobilisations.

Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit :

2010	15 163 437 $
2011	1 521 034
2012	56 568
2013	42 568
2014	39 056
2015 et suivantes	112 212
	16 934 875 $

21. Informations concernant le capital

La Société définit le capital comme étant composé des soldes de fonds, du surplus d'apport, de la somme des emprunts à court terme et de la dette à long terme portant intérêt.

Le capital de la société est constitué comme suit :

	2009	2008
Surplus d'apport	**7 608 742 $**	7 608 742 $
Soldes de fonds	**1 222 220**	879 084
Emprunts à court terme	**11 680 520**	10 347 849
Dette à long terme	**50 369 832**	53 464 357
	70 881 314 $	72 300 032 $

En vertu de sa loi constitutive, la Société doit obtenir l'autorisation du gouvernement pour effectuer certaines transactions d'emprunt et d'acquisition ou de dispositions de biens. La Société n'est assujettie à aucune autre exigence en matière de capital par une source externe.

La Société a respecté au cours de l'exercice toutes les exigences en matière de capital auxquelles elle est soumise.

La Société gère son capital en effectuant une gestion prudente de ses produits, charges, actifs, passifs, investissements et autres transactions financières afin de s'assurer qu'elle exécute de manière efficace les objets spécifiés dans sa loi constitutive.

22. Instruments financiers

Gestion des risques

Les instruments financiers de la Société et la nature des risques auxquels ils peuvent être exposés sont les suivants :

a) Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une des parties manque à ses obligations financières. Il y a concentration du risque de crédit lorsqu'un groupe de clients présentent une caractéristique économique commune qui fait que des changements d'ordre économique ou autres influent de la même façon sur leur capacité de remplir leurs obligations. Les concentrations importantes du risque de crédit auquel la Société est exposée se rapportent à des secteurs d'activité, et la Société ne court aucun risque important à l'égard d'un client unique. La Société est exposée au risque de crédit découlant de la possibilité que des parties manquent à leurs obligations financières, ce qui lui ferait subir une perte financière.

Le montant total de l'encaisse, de l'encaisse réservée, des débiteurs et des créances à recevoir, déterminés à la juste valeur, correspond à l'exposition maximale de la Société au risque de crédit.

i) Encaisse et encaisse réservée

Le risque de crédit associé à l'encaisse et l'encaisse réservée est réduit au minimum, ces actifs étant investis occasionnellement dans des parts de Fonds communs du marché monétaire, des bons du Trésor du Canada et des dépôts à terme. La Société limite ce risque en ne faisant affaire qu'avec des institutions reconnues.

ii) Créances à recevoir et débiteurs

Le risque de crédit associé aux créances est présent car, la Société n'a pas une clientèle nombreuse.

La Société doit faire des estimations en ce qui a trait à la provision pour créances douteuses. Les raisons pour lesquelles les comptes sont en souffrance et le secteur d'activité d'où émane la créance sont des éléments considérés lorsqu'il s'agit de déterminer à quel moment les comptes en souffrances doivent faire l'objet d'une provision ou s'il y a lieu de sortir du bilan les montants portés au compte de provision en diminution des montants à recevoir. La provision pour créances douteuses est calculée au cas par cas pour les montants à recevoir. En fin d'exercice, la provision pour créance douteuse est minime.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque de ne pas être en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations lorsqu'elles arrivent à échéance.

La Société gère son risque de liquidité en exerçant une surveillance constante des flux de trésorerie prévisionnels et réels, ainsi qu'en détenant des actifs qui peuvent être facilement transformés en trésorerie et en gérant les échéances des passifs financiers.

Les fournisseurs et charges à payer sont généralement remboursés dans un délai n'excédant pas 30 jours.

c) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur d'instruments financiers ou les flux de trésorerie y afférents fluctuent en raison des taux d'intérêt du marché.

La Société est exposée au risque de taux d'intérêt relativement à sa trésorerie, à ses équivalents de trésorerie et à ses placements temporaires.

La trésorerie de la Société comprend des montants déposés dans des institutions financières portant intérêt au taux du marché.

La Société gère son exposition au risque de taux d'intérêt associé à sa trésorerie en minimisant les risques d'investissement du capital tout en obtenant un rendement satisfaisant et en maintenant les liquidités minimales nécessaires à son fonctionnement quotidien. Les fluctuations des taux d'intérêt du marché s'appliquant à la trésorerie n'ont pas d'incidence significative sur les résultats de fonctionnement de la Société. Les emprunts à court terme et la dette à long terme portent intérêt à taux fixe limitant ainsi le risque de taux d'intérêt.

Autres éléments d'actifs et passifs

La juste valeur de l'encaisse, des débiteurs, des dépôts de location et ventes de billets ainsi que des fournisseurs et frais courus équivaut à leur coût étant donné leur courte période d'échéance.

23. Chiffres de l'exercice précédent

Certains chiffres de 2008 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2009.

Compagnies résidantes, producteurs, commanditaires et annonceurs

Afin de poursuivre sa mission et de jouer pleinement son rôle de diffuseur des arts de la scène, la Société de la Place des Arts bénéficie de l'appui d'un ensemble de fidèles partenaires. C'est ainsi qu'elle remercie tout particulièrement les compagnies résidantes, les festivals, les diffuseurs associés, les producteurs, les commanditaires et annonceurs. Leur contribution permet de bien desservir les spectateurs et utilisateurs et de mieux promouvoir la vie artistique et culturelle au Québec.

Compagnies résidantes
Compagnie Jean Duceppe
Les Grands Ballets canadiens de Montréal
Opéra de Montréal
Orchestre symphonique de Montréal

Festivals
Festival de poésie internationale de Montréal
Festival des films du monde
Festival du Monde arabe de Montréal
Festival International de Jazz de Montréal
Festival international de la littérature
Festival international du film sur l'art
Festival Juste pour rire
Festival Les Coups de Théâtre
Festival Montréal en lumière
Festival TransAmériques
FrancoFolies de Montréal
Mutek, Festival international de créativité numérique et de musiques électroniques

Diffuseurs associés
Capteurs de mots
Centre culturel de Joliette
Jeunesses musicales du Canada
Productions Loma – Danse Danse
Productions Traquen'Art
Société pour l'avancement de la chanson d'expression française
Société Pro Musica

Producteurs
9e Vague
Académie de musique de Montréal
Académie de musique du Québec
Académie du cinéma et de la télévision
Agence Rubis Varia
Agence Sphere
Alliance Vivafilm
Anic Proulx
Anik Bérubé
Attila Glatz Concert Productions
Avatar Musique
Catherine Sénart
Centre des auteurs dramatiques
CFMB 1280 Radio Montréal
Chanson internationale
Chloé Lacasse
CINARS
Club des petits déjeuners du Québec
Coda Productions
Collège Lionel-Groulx
Commission de la journée du Portugal
Compagnie Larivée Cabot Champagne
Conservatoire d'art dramatique de Montréal
Conservatoire de musique de Montréal
Consulat général du Portugal
COOP Les Faux-Monnayeurs
Création Vision-R
D'Angers Musique
Défi sportif des athlètes handicapés
Digimusik.com
Disques Audiogram
Disques Dare to Care
Disques du Bélier
Disques Imaginaires
Disques INTO
Entreprises American Crooners
Équipe Spectra
Éditions Patafleur
Événements DKD
FilMIC Films
Films Séville
Fondation Jean-Duceppe
Fondation Jules et Paul-Émile Léger
Fonds de développement de l'ETS
France Maisonneuve
Gala Musique
Geneviève Toupin
Gestion Daniel A. Bélanger
Gestion EDC
Gestion Serge Brouillette
Get It Promotions
Gregg Musique
Groupe Analekta
Groupe Spectacles Gillett
Hugo Lévesque
Institut du cancer de Montréal
Isabelle Carle
Israel Cancer Research Fund
Jason Lang
J'm'en'rappelle
Kartel musik
L'Arsenal à musique
L-A be
Let's Talk Entertainment
Madeleine Royer
Management Encore
Mark Pinkus et Kaya Fraser
Martin Théberge
MCT Conseil et gestion
Mélanie Guay
Musicor Spectacles, une division de Groupe Archambault
NECJ
New Tang Dynasty TV
Olivier & Dierckx Productions Québec
Orchestre de chambre I Musici de Montréal
Orchestre de chambre McGill
Orchestre Métropolitain du Grand Montréal
Orchestre symphonique des jeunes de la Montérégie
ORT Montréal
Paq-Records
Parole +
Paul Mercs Concert
Paule Tremblay
Permont musique
Pierre Cavale
Pierre Gravel International
Pierre-André Côté
Preste
Productions Bullzaï
Productions Chanterelle
Productions du moineau
Productions du paresseux
Productions Loma
Productions Louis Poliquin
Productions Louise Aubé
Productions Marie Bujold
Productions Michel Simard
Productions Micheline Sarrazin
Productions Phaneuf
Productions Rubin Fogel
Productions Saraswati
Productions Vues sur Scène
Productions XY
QI Productions
QUETA
RË Productions
Sara Latendresse
Shoppers Drug Mart
Show One Productions
Spectacles Jupiter
Tony Paré
Victor Melnikoff
Virgule2
Vision Diversité

Commanditaires et annonceurs
Analekta
ARTV
Banque Nationale Groupe Financier
Centre Canadien d'Architecture
Complexe Desjardins
Dans un jardin
Eska (Eaux Vives Water inc.)
Films Séville
Ford
Grands Explorateurs
Honda – Acura
Hydro-Québec
Importations Edika
La Presse
Le Devoir
Mephisto
Mercedez-Benz
Meubles Fraser
Musée des beaux-arts de Montréal
Naturalizer (Brown Shoe Canada Retail)
Radio-Classique
Rio Tinto Alcan
St-Hubert – Complexe Desjardins
Société d'embouteillage Pepsi
Société du Vieux-Port de Montréal
Société Pro Musica
Société Radio-Canada
Télé-Québec
Universal Music
Van Houtte – Place des Arts

Molora – The Farber Foundry, photo : Ruphin Coudyzer

Crédits – Le rapport annuel 2008-2009 de la Société de la Place des Arts de Montréal est une réalisation de la Direction des relations publiques et du développement **Denise Melillo,** directrice, **Claude-Sylvie Lemery,** rédactrice – **Conception graphique et production,** Eldorado design communications → Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2009, ISBN 978-2-550-57549-8, Rapport annuel 2008-2009 → **La Société de la Place des Arts de Montréal** 260, boulevard de Maisonneuve Ouest, Montréal (Québec) H2X 1Y9, Téléphone : (514) 285-4200, Télécopieur : (514) 285-1968, Courriel : info@pda.qc.ca, Site Internet : laplacedesarts.com
Photos – Pages couvertures © Eldorado design communications – Conseil d'administration : © Monic Richard pour Marie Lavigne, Frédérique Cardinal, Sylvie Chagnon, Denis Piché et Margie Gillis © Jostens pour Rachel H. Renaud © Marie-Reine Mattera pour Louise Sicuro – Équipe de direction : © Caroline Bergeron

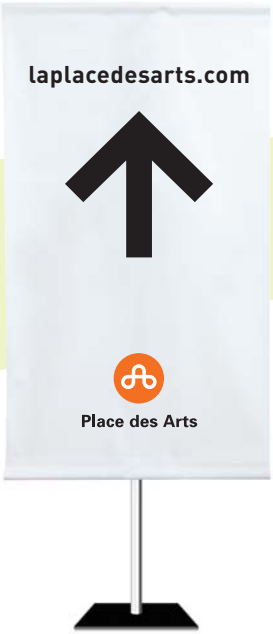

50%
FSC
Sources Mixtes
BIOGAZ
Imprimé sur papier Rolland Opaque50